

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 08796

Numéro SIREN : 751 095 712

Nom ou dénomination : AFFLELOU

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2018 sous le numéro de dépôt 5021



20180050212017

DATE DEPOT : 11/01/2018

N° DE DEPOT : 5021

N° GESTION : 2012B08796

N° SIREN : 751095712

DENOMINATION : AFFLELOU

ADRESSE : 11 rue d'Argenson 75008 Paris

MILLESIME : 2017

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris

19 JAN. 2018

Société par actions simplifiée au capital de 78.332.461,07 euros

Siège social : 11, rue d'Argenson - 75008 Paris

5021
numéro de dépôt

751 095 712 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe ainsi que de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 juillet 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés et annuels desdits exercices.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

RAPPORT DE GESTION GROUPE

SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

Faits marquants de l'exercice

L'événement marquant de l'exercice est sans nul doute l'acquisition par le Groupe, en date du 30 septembre 2016, deux marques de vente d'équipements d'optique par internet, connu sous le nom de Happy View et un site de vente en ligne de lentilles et de produits lentilles connu sous le nom de Malentille. Ces activités sont regroupées au sein d'une filiale du Groupe, DIGITAL EYEWEAR, constituée à cet effet. Ces acquisitions viennent compléter l'activité préexistante de vente en ligne des sites Optical Discount.com et Afflelou.com.

Activité du Groupe

Le Groupe compte 1.474 magasins dont 1400 points de vente optique et 74 points de vente audio au 31 juillet 2017, se répartissant entre 1.254 magasins à l'enseigne ALAIN AFFLELOU, 162 magasins OPTICAL DISCOUNT et 8 magasins CLARO by AFFLELOU, 49 magasins OPTIMIL et 1 magasin HAPPYVIEW, contre 1.395 points de vente optique et points de vente audio au 31 juillet 2016.

Conformément aux intentions du Groupe, la fusion des enseignes orientées vers le premier prix a été entamée dès le début d'année 2016. Au 31 juillet 2017, le Groupe a porté le nombre de magasins à l'enseigne OPTICAL DISCOUNT à 162, contre 135 au 31 juillet 2016, principalement à la suite de la transformation d'un nombre important de magasins CLARO by AFFLELOU en

OPTICAL DISCOUNT, le portefeuille de magasins discount étant désormais quasi-totalement unifié.

On rappellera en outre que le portefeuille des 74 points de vente d'aides auditives est complété par 170 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 244 implantations d'aides auditives, contre 177 implantations au 31 juillet 2016.

Au cours de l'exercice passé, le Groupe a élargi sa présence internationale, notamment via des implantations en Amérique Latine et en Asie, le Groupe couvrant 15 pays au 31 juillet 2017.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 179 magasins d'optique et 5 magasins d'audio au 31 juillet 2017 contre 184 magasins d'optique et 4 magasins d'audio au 31 juillet 2016.

Le montant total des ventes des réseaux a représenté 759,5 m€ à la clôture de l'exercice contre 692,6 m€ à l'issue du précédent exercice, soit une (augmentation de 9.66 %).

Les principales données comptables du compte de résultat consolidé sont les suivantes (en milliers d'euros) :

- * Produit des activités ordinaires : 372.822 k€
- * Résultat opérationnel : 54.666 k€
- * Résultat financier : (77.314) k€
- * Résultat net des activités poursuivies : (959) k€
- * Résultat net part du Groupe : (959) k€

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi le présent rapport.

PERSPECTIVES D'AVENIR 2017/2018

Nous poursuivons nos efforts pour maintenir sinon accroître notre développement tant en France qu'à l'étranger notamment à travers les nouvelles filiales acquises ou créées durant l'exercice écoulé. Nous prévoyons une croissance des ventes enseigne sur l'exercice à venir, au travers notamment du nombre des points de vente franchisés, en dépit d'un contexte qui reste encore très difficile.

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 JUILLET 2017

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice écoulé dont nous soumettons aujourd'hui les comptes à votre approbation a eu une durée de douze mois ayant couvert la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017.

La société a, au cours de l'exercice écoulé, poursuivi la gestion de ses participations dans ses filiales directes et indirectes et dispensé ses prestations aux filiales.

La société a généré au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe un chiffre d'affaires de 759 k€.

Le total des charges d'exploitation ressort à 8.729 k€ laissant apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de 1.266 k€.

Le résultat financier, compte tenu de produits financiers de participation et autres intérêts et produits assimilés pour un montant de 837 k€ et des dotations financières et intérêts et charges assimilées pour un montant de 43.329 k€ s'établit à (48.492 k€).

Ainsi le résultat courant avant impôts est déficitaire à hauteur de 49.758 k€.

Après comptabilisation :

- d'un résultat exceptionnel de (5.281 k€),
- de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour 39 k€,
- de l'impôt sur les sociétés de (21.309 k€),

Le résultat net comptable de l'exercice se solde par une perte de 33.769 k€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi le présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va poursuivre la gestion des participations directes et indirectes ainsi que son rôle d'animation au sein du Groupe et des prestations dispensées à ce titre à ses filiales.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Prise de Participation au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice notre société n'a pris aucune participation dans des sociétés.

Prises de contrôle au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice nous avons pris indirectement le contrôle des sociétés suivantes :

ALAIN AFFLELOU A LATAM, société anonyme de droit espagnol, au capital de 150.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A 87757928.

Par voie de création et de souscription par la société **ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL** à 100 % de son capital social.

DIGITAL EYEWEAR société par actions simplifiée au capital de 500.000 € dont le siège social est 11 rue d'Argenson 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 822 043 179.

Par voie de création et de souscription par la société **ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR** à 100 % de son capital social.

ALDEBARAN société Unipersonnelle de droit espagnol, au capital de 3.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro B 87423588.

Par voie d'acquisition par **AAO OPTICO** de 100 % de son capital.

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société, à ce jour, contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

Contrôle direct :

100 % du capital et des droits de vote de la société **LION / SENECA France 2**, société par actions simplifiée au capital de 349.014.421 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson 75008 Paris - 751 095 761 RCS Paris.

Contrôle et participation Indirects :

100 % du capital et des droits de vote de la société **3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 279.930.394 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson - 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 863 358,

100 % du capital et des droits de vote de la société **L'OPTICIEN AFFLELOU** (anciennement dénommée FP2A) société par actions simplifiée au capital de 69.750.000 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson - 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro S14.266.675.

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR**, société par actions simplifiée au capital de 2.561.154,24 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson - 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 304.577.794,

100% du capital de la société **OPTICAL FINANCE** société par actions simplifiée, au capital de 3.941.180 euros, ayant son siège social 42 rue Curial 75019 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 443.025.457,

100 % du capital de la société **LION / SENECA France AUDIO**, Société par actions simplifiée au capital de 8.755.722 euros dont le siège social est à Paris (75007) – 6, rue Saint Dominique, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 794 137 737

100 % du capital de la société **3AB OPTIQUE EXPANSION**, société par actions simplifiée au capital de 525.000 euros dont le siège social est à 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 935 552.

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL** société anonyme au capital de 37.500 € dont le siège social est 23, rue de la Liberté L – 1931 Luxembourg immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B58334.

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU BELGIQUE**, société privée à responsabilité limitée au capital de 20.000 € dont le siège social est rue des Colonies 11 – 1000 Bruxelles, immatriculée au RCS de Bruxelles sous le numéro 0885.723.232

100 % du capital de la société **OPTICAL FINANCE Belgique**, société privée à responsabilité limitée au capital de 150.000 € dont le siège social est en Belgique, à Bruxelles (1060), 51 avenue de la Toison d'Or, et immatriculée au RPM de Bruxelles sous le numéro BE0651 851 480,

100 % du capital de société **ALAIN AFFLELOU ESPANA**, société anonyme de droit espagnol au capital de 500.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A83759019.

100 % du capital de la société **OPTICAL FINANCE ESPANA**, Société anonyme de droit espagnol au capital de 150.000 euros dont le siège social est en Espagne à Madrid, Paseo de la Castellana, N°89 Planta 11, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid sous le numéro A87454393

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO**, Société anonyme de droit espagnol au capital de 150.000 euros dont le siège social est en Espagne à Madrid, Paseo de la Castellana, N°89 Planta 11, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid sous le numéro A87551909

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU PORTUGAL**, société unipersonnelle à responsabilité limitée de droit portugais au capital de 50.000 € dont le siège social est Torre de Monsanto – Rua Afoso Praça nº 30 1495-061 ALGES, immatriculée au RCS de Lisbonne sous le numéro 508417449.

29,77 % du capital de la société **OPTIVISÃO** - Optica Serviços e Investimento, société anonyme de droit portugais, au capital de 1.440.000 euros, dont le siège social est à Alameda Salgueiro Maia, Lote 4-2, freguesia de Santo Antonio dos Calaleiros e Frielas, concelho de Loures, immatriculée au registre du commerce de Loures sous le numéro 502.288.655

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU ASIA Limited**, au capital de 1.000.000 HK\$ dont le siège social est Unit 402, 4th floor, Fairmont House, nº 8 Cotton Tree Drive Admiralty Hong Kong, immatriculée au registre du commerce de Hong Kong sous le nº 2170704.

100 % du capital de la société **F2L**, société par actions simplifiée au capital de 50.000 € dont le siège est 11, rue d'Argenson – 750008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 449.055.177

100 % du capital de la société **AAO OPTICO** (anciennement **ALAIN AFFLELOU OPTICO**), Société Anonyme de droit espagnol au capital de 1.800.015 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A78766185

CESSION DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Nous vous précisons que notre société a, au cours de l'exercice écoulé, cédé le contrôle, qu'elle détenait indirectement dans la société **CNF OPTIC**, société par action simplifiée au capital de 7.622 euros dont le siège social est 11 rue d'Argenson 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 431.429.984

Nous vous précisons que la société **ALAIN AFFLELOU DIGITAL** a été liquidée après sa dissolution amiable et que la société **URSA VISION** a été absorbée par voie de fusion par la société **OPTICAL FINANCE ESPANA**.

INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS CROISEES

Conformément à l'article L 233-29 du Code de commerce, nous avons informé la Société **TCHIN MANAGEMENT 2** que nous détenions une participation dans son capital supérieure à 10 %, cette dernière détenant 0,92 % du capital de notre société.

ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

LION / SENECA France 2

Notre filiale a généré au cours de cet exercice, au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires de 3.175 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	3.175 k€
* Résultat d'exploitation :.....	3.117 k€
* Résultat courant avant impôts :	(9.558 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	53 k€
* Résultat de l'exercice :	(11.407 k€)

3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT

Notre filiale a généré au cours de cet exercice, au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires de 1.189 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.189 k€
* Résultat d'exploitation :	(2.983 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(32.822 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	28 k€
* Résultat de l'exercice :	(33.064 k€)

ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR

Notre filiale gère et anime les réseaux français d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	113.294 k€
* Résultat d'exploitation :	52.478 k€
* Résultat courant avant impôts :	62.249 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(18.241 k€)
* Résultat de l'exercice :	43.593 k€

OPTICAL FINANCE

Notre filiale gère et anime les réseaux français d'opticiens franchisés aux enseignes Optical Discount et Vision Design.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2017 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	15.802 k€
* Résultat d'exploitation :	701 k€
* Résultat courant avant impôts :	884 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(124 k€)
* Résultat de l'exercice :	570 k€

LION / SENECA France AUDIO

Notre filiale gère et anime les réseaux français de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Acousticien.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2017 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	6.361 k€
* Résultat d'exploitation :	(1.358 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(1.378 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	8 k€
* Résultat de l'exercice :	(1.370 k€)

3AB OPTIQUE EXPANSION

Nous vous rappelons que notre filiale a une activité de centrale d'achats de verres et produits de contactologie, dédiée aux franchisés du réseau ALAIN AFFLELOU en France.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	93.061 k€
* Résultat d'exploitation :	6.846 k€
* Résultat courant avant impôts :	6.892 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(2.350 k€)
* Résultat de l'exercice :	4.542 k€

DIGITAL EYEWEAR

Notre filiale créée en octobre 2016 exploite les sites marchands Happyview et Malentille.com et anime et développement également l'activité digital du Groupe.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	3.482 k€
* Résultat d'exploitation :	(1.109 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(1.162 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(1.228 k€)

L'OPTICIEN AFFLELOU

Nous vous rappelons que notre filiale L'OPTICIEN AFFLELOU ainsi que les sociétés exploitent des points de vente à l'enseigne Alain Afflelou

Les principales données comptables du compte de résultat de la société L'OPTICIEN AFFLELOU sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	69.233 k€
* Résultat d'exploitation :	(5.049 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(6.104 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(8.780 k€)

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL gère et anime le réseau d'opticiens en dehors du territoire national en tant que franchiseur et assure la création, l'élaboration et l'approvisionnement des produits à marque enseigne pour l'ensemble du Groupe.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	54.453 k€
* Résultat d'exploitation :	12.013 k€
* Résultat courant avant impôts :	8.538 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(1.455 k€)
* Résultat de l'exercice :	7.083 k€

ALAIN AFFLELOU BELGIQUE

Notre filiale gère et anime le réseau belge d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	6.046 k€
* Résultat d'exploitation :	1.317 k€
* Résultat courant avant impôts :	1.310 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(447 k€)
* Résultat de l'exercice :	863 k€

OPTICAL FINANCE BELGIQUE

Notre filiale gère et anime le réseau belge d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	128 k€
* Résultat d'exploitation :	6 k€
* Résultat courant avant impôts :	6 k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	6 k€

ALAIN AFFLELOU ESPANA

Notre filiale gère et anime le réseau espagnol d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	27.139 k€
* Résultat d'exploitation :	4.992 k€
* Résultat courant avant impôts :	2.948 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(803 k€)
* Résultat de l'exercice :	2.145 k€

ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO

Notre filiale a été créée sur l'exercice précédent, le 27/04/2017 en vue de gérer et d'animer le réseau franchisé espagnol de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Audiologo.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	65 k€
* Résultat d'exploitation :	25 k€
* Résultat courant avant impôts :	3 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(1 k€)
* Résultat de l'exercice :	2 k€

OTICAL FINANCE ESPANA

Notre filiale gère et anime le réseau espagnol d'opticiens franchisés à l'enseigne Optimil.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.706 k€
* Résultat d'exploitation :	(856 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(2.068k€)
* Impôt sur les bénéfices :	517 k€
* Résultat de l'exercice :	(1.551 k€)

ALAIN AFFLELOU PORTUGAL

Notre filiale gère et anime le réseau portugais d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.913 k€
* Résultat d'exploitation :	(686 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(967 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	(9 k€)
* Résultat de l'exercice :	(976 k€)

ALAIN AFFLELOU ASIA Limited

Notre filiale constituée fin 2014, gère les franchises concédées en Asie :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	119 k€
* Résultat d'exploitation :	(546 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(611 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(611k€)

F2L

La société a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la gestion de sa participation détenue dans le capital de la société ALAIN AFFLELOU OPTICO. Cette participation figure au bilan pour un montant de 38.625 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	0 k€
* Résultat d'exploitation :	(5 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(2.233 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(2.233 k€)

AAO OPTICO (anciennement dénommée ALAIN AFFLELOU OPTICO)

Cette filiale exploite un réseau de magasins en Espagne sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	53.500 k€
* Résultat d'exploitation :	(817 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(3.002 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	331 k€
* Résultat de l'exercice :	(2.671 k€)

LATAM

Cette filiale gère et anime un réseau de franchisés en Amérique Latine sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	16 k€
* Résultat d'exploitation :	(16 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(16 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	4 k€
* Résultat de l'exercice :	(12 k€)

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

		Exercice 01/08/2016 au 31/07/2017 (12 mois)	Exercice 01/08/2015 au 31/07/2016 (12 mois)
Chiffre d'affaires	€	759.192	939.051
Produits d'exploitation	€	7.462.921	941.932
Charges d'exploitation	€	8.729.151	2.320.126
Résultat d'exploitation	€	(1.266.230)	(1.378.194)
Résultat financier	€	(48.492.028)	(42.625.247)
Résultat courant avant Impôts	€	(49.758.258)	(44.003.441)
Résultat exceptionnel	€	(5.280.868)	(1.792.907)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	€	39.125	38.463
Impôts sur les sociétés	€	(21.309.315)	(19.665.391)
Résultat net	€	(33.768.937)	(26.169.420)

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 juillet 2017 laisse apparaître une perte de 33.768.937 € que nous vous proposons d'affecter en « report à nouveau ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS OU DES CLIENTS

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice - Date échéance En €	Solde des dettes fournisseurs échues <30 jours	Solde des dettes fournisseurs échues de 30 à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs échues > 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à échoir < 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à échoir de 30 à 60 jours	Total
Exercice 2015/2016 Échéance 31/07/2016	-27 955	3 743	107 068	-131 445	-286 703	-334 293
Exercice 2016/2017 Échéance 31/07/2017	-7 129	-47 365	122 983	-1 677	-215 833	-149 021

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des créances à l'égard des clients, par date d'échéance :

Exercice - Date échéance En €	Solde des créances clients échues <30 jours	Solde des créances clients échues de 30 à 60 jours	Solde des créances clients échues > 90 jours	Solde des créances clients à échoir < 30 jours	Solde des créances clients à échoir de 30 à 60 jours	Total
Exercice 2015/2016 Échéance 31/07/2016					439 163	439 163
Exercice 2016/2017 Échéance 31/07/2017		53	196	12 867	207 361	220 477

CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé.

SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT ET MEMBRES DU DIRECTOIRE, MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons qu'aucun mandat d'administrateur ni de commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration.

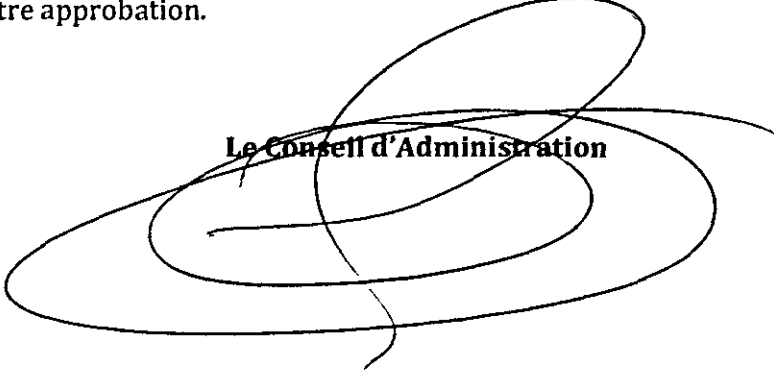
CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux comptes.

*
* *
*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent nos propositions ci-dessus, dont nous espérons qu'elles recevront votre approbation.

Le Conseil d'Administration



CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 831.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Afflelou

Exercice clos le 31 juillet 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Afflelou relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les tests de valorisation des marques, des goodwill et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont réalisés selon la méthode décrite dans la note 6.2.5 de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre basée sur un ensemble d'estimations et examiné les données et les hypothèses utilisées par le groupe pour réaliser ces évaluations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

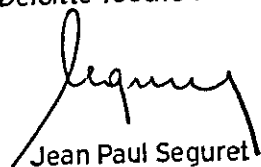
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 septembre 2017

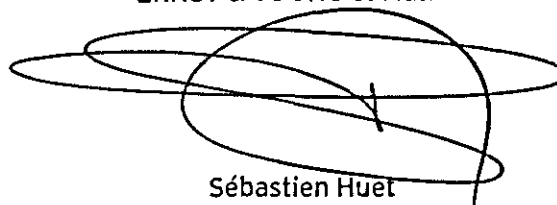
Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Jean Paul Seguret

ERNST & YOUNG et Autres



Sébastien Huet

Afflelou
Société par actions simplifiée au capital de 78 332 461 €
Siège social : 11 rue d'Argenson 75008 Paris
751 095 712 R.C.S. Paris

Etats financiers consolidés au 31 juillet 2017

Sommaire

I – Etat de la situation financière consolidée.....	2
II – Compte de résultat consolidé.....	3
III – Etat du résultat global	3
IV – Etat des flux de trésorerie consolidés	4
V – Etats des variations des capitaux propres consolidés.....	5
VI – Annexe aux états financiers consolidés	6
1. Généralités	6
2. Faits marquants	6
3. Principes et méthodes comptables.....	8
4. Variations de périmètre	19
5. Information sectorielle	21
6. Notes aux états financiers consolidés.....	24
6.1. Notes sur le compte de résultat	24
6.2. Notes sur le bilan	30
6.3. Notes sur l'exposition aux risques.....	42
6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers	44
6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie	44
6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels.....	45
6.7. Parties liées.....	46
6.8. Honoraires des commissaires aux comptes.....	48
7. Liste des sociétés consolidées	49
8. Evénements postérieurs à la clôture	49

I – Etat de la situation financière consolidée
(En milliers d'euros)

Actif	Note	31/07/2017	31/07/2016
Marque	6.2.1	660 982	655 600
Goodwill	6.2.2	171 478	175 599
Immobilisations incorporelles	6.2.3	58 096	61 585
Immobilisations corporelles	6.2.4	21 720	21 724
Autres actifs financiers	6.2.6	17 921	18 527
Actifs d'impôts différés	6.1.8.4	2 626	3 161
Actifs non courants		932 824	936 196
Stocks	6.2.7	26 192	23 444
Créances clients	6.2.8	83 123	76 897
Autres actifs courants	6.2.9.1	96 267	96 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.10	35 326	39 381
Actifs destinés à la vente			1 361
Actifs courants		240 908	237 369
Total Actif		1 173 732	1 173 565

Passif	Note	31/07/2017	31/07/2016
Capital social	6.2.11	78 332	146 690
Autres réserves		27 723	-31 028
Résultat net de l'exercice		-959	-9 606
Autres éléments du résultat global		-285	-226
Total capitaux propres		104 812	105 830
Dettes financières long terme	6.2.14	745 035	698 466
Passifs d'impôt différés	6.1.8.4	156 076	181 964
Avantages du personnel et assimilés	6.2.12	1 789	1 791
Provisions non courantes	6.2.13	2 750	3 964
Autres passifs non courants		912	3 569
Passifs non courants		906 563	889 754
Dettes financières court terme	6.2.14	5 674	23 473
Provisions courantes	6.2.13	489	850
Dettes fournisseurs	6.2.9.2.	43 295	40 478
Passif financiers dérivés		363	385
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.3	6 399	5 264
Autres passifs courants	6.2.9.2	106 138	107 531
Passifs courants		162 357	177 981
Total Passif et Capitaux Propres		1 173 732	1 173 565

II – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	372 822	345 663
Coût des achats		-194 153	-177 866
Salaires et charges sociales	6.1.2	-57 630	-52 290
Autres achats et charges externes	6.1.4	-42 476	-39 462
Autres impôts et taxes		-2 188	-3 078
Amortissements, dépréciations et provisions	6.1.5	-8 920	-8 153
Résultat opérationnel courant		67 454	64 814
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-12 788	-3 279
Résultat opérationnel		54 666	61 535
Produits financiers		2 619	3 528
Coût de l'endettement		-74 623	-67 863
Autres charges financières		-5 310	-4 119
Résultat financier	6.1.7	-77 314	-68 454
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		-22 649	-6 919
Produits (charges) d'impôts	6.1.8.2	21 690	-2 687
Résultat net		-959	-9 606
Résultat net par action de base et dilué (en €)	6.1.9	-0,01	-0,07

III – Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Résultat net	-959	-9 606
Ecarts de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	39	24
Variation de juste valeur des instruments financiers		
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers		
Variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	-195	
Effet des impôts sur la variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	41	
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	-115	24
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	79	-33
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	-23	11
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net	56	-22
Total des autres éléments du résultat global	-58	2
Résultat global	-1 018	-9 604

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2017	31/07/2016
		(12 mois)	(12 mois)
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		-959	-9 606
Dotations aux amortissements et provisions		23 019	19 654
Reprises des provisions		-13 455	-21 484
Plus et moins-values de cession	6.1.6	5 186	9 589
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	-21 690	2 687
Coût de l'endettement financier	6.1.7	74 623	67 863
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		66 724	68 704
Variation de stocks		-3 381	2 052
Variation des créances		-6 992	-14 980
Variation des dettes		484	-431
Charges et produits constatés d'avance		721	676
Variation du besoin en fonds de roulement		-9 167	-12 683
Impôts versés	6.1.8.3	-3 741	-2 887
Flux net de trésorerie générés par l'activité		53 816	53 134
Opérations d'investissement :			
Décaissement acquisition immobilisations incorporelles	6.2	-8 411	-6 260
Décaissement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-7 176	-7 708
Encaissement sur cession immobilisations		3 109	7 668
Décaissement acquisition immobilisations financières	6.2.6	-4 293	-3 600
Encaissement sur cession immobilisations financières	6.2.6	6 010	5 230
Acquisition de filiales	4	-1 012	-24 967
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-11 773	-29 637
Opérations de financement :			
Souscription d'emprunts	6.2.14.2	198	18 309
Remboursement d'emprunts	6.2.14.2	-18 541	-1 747
Décaissement autres charges financières		-1	
Frais sur émission d'emprunts		0	
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-27 392	-27 124
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		-45 736	-10 558
Incidence de la variation des taux de change		-11	-5
Variation de trésorerie		-3 704	12 934
Trésorerie à l'ouverture		38 948	26 015
Trésorerie à la clôture	6.5.1	35 245	38 948

V – Etats des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social (1)	Autres réserves (2)	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres au
Capitaux propres au 31/07/2015	146 690 002	146 690	-7 043	-23 985	-228	115 436
Affectation du résultat N-1			-23 985	23 985		
Résultat global de l'exercice				-9 606	2	-9 604
Capitaux propres au 31/07/2016	146 690 002	146 690	-31 028	-9 606	-226	105 830
Affectation du résultat N-1			-9 606	9 606		
Mouvements sur le capital		-68 358	68 358			
Résultat global de l'exercice				-959	-58	-1 018
Capitaux propres au 31/07/2017	146 690 002	78 332	27 723	-959	-285	104 812

(1) Voir Note 6.2.11

(2) Dont composante capitaux propres des obligations convertibles (voir Note 6.2.14.3.3)

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, anciennement dénommée LION SENECA France 1 (« AA » ou « la Société »), est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par LION SENECA Lux 2, et a son siège social au 11 rue d'Argenson à Paris 8^{ème}. Le « Groupe » comprend la société mère qui détient 100% de LION SENECA France 2 (« LSF2 »), qui elle-même contrôle 3AB OPTIQUE DÉVELOPPEMENT (« 3ABOD ») et ses filiales.

En date du 30 août 2016, la société LION SENECA France 1 a modifié sa dénomination sociale en AFFLELOU. A cette occasion, les organes de gouvernance ont également été modifiés pour substituer au Directoire et au Conseil de Surveillance, un Conseil d'Administration.

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés européens de la Belgique et de la Suisse. Le Groupe a par ailleurs également une présence dans différents pays d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique.

L'activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers d'un réseau de franchise et de magasins détenus en propre sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN », « OPTICAL DISCOUNT », « OPTIMIL », « CLARO by AFFLELOU » et « HAPPY VIEW ».

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle commercial de franchise.

Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des réseaux de franchise (essentiellement droits d'entrée, redevances de franchise et redevances de communication) et par leurs achats, au travers d'une part de services apportés aux fournisseurs des différentes enseignes, et d'autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseigne.

Le Groupe détient en propre un réseau de magasins destiné à soutenir son développement. Ce réseau en propre a pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans les zones stratégiques et géographiques clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, et (iii) d'assurer la gestion du parc global de magasins, via une activité de portage temporaire des magasins en fin de franchise ou en difficulté, pour assurer leur maintien sous les enseignes du Groupe, en vue d'une reprise ultérieure par de nouveaux franchisés.

Enfin, le Groupe réalise une partie de ses ventes au travers du canal de commerce en ligne, avec notamment les sites happyview.fr et malentille.com acquis au cours de l'exercice passé.

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe comporte 1 474 magasins dont 1400 points de vente optique et 74 points de vente audio au 31 juillet 2017, se répartissant entre 1 254 magasins à l'enseigne ALAIN AFFLELOU, 162 magasins Optical Discount, 8 magasins CLARO by AFFLELOU, 49 magasins Optimil et 1 magasin Happy View, contre 1 395 points de vente optique et points de vente audio au 31 juillet 2016.

Conformément aux intentions du Groupe, la fusion des enseignes orientées vers le premier prix a été entamée dès le début d'année 2016. Au 31 juillet 2017, le Groupe a porté le nombre de magasins à l'enseigne OPTICAL DISCOUNT à 162, contre 135 au 31 juillet 2016, principalement à la suite de la transformation d'un nombre important de magasins CLARO by AFFLELOU en OPTICAL DISCOUNT, le portefeuille de magasins discount étant désormais quasi-totalement unifié.

On rappellera en outre que le portefeuille des 74 points de vente d'aides auditives est complété par 170 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 244 implantations d'aides auditives, contre 177 implantations au 31 juillet 2016.

Au cours de l'exercice passé, le Groupe a élargi sa présence internationale, notamment via des implantations en Amérique Latine et en Asie, le Groupe couvrant 16 pays au 31 juillet 2017.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 179 magasins d'optique et 5 magasins d'audio au 31 juillet 2017 contre 184 magasins d'optique et 4 magasins d'audio au 31 juillet 2016.

2.2. Participation dans le groupe portugais Optivisao (Voir Note 6.2.6)

Le Groupe détient au 31 Juillet 2017, une participation de 29,77 % du capital de la société OPTIVISAO, une enseigne en franchise, parmi les leaders du secteur optique au Portugal.

Au cours des derniers mois, certains investisseurs ont cédé leur participation représentant 59,42 % du capital à la société BRODHEIM.

Le Groupe a contesté les conditions de ces cessions, pour lesquelles il n'a pas pu faire valoir son droit de préemption.

A ce titre, le Groupe a constitué un séquestre auprès de l'Etat portugais, en vue de garantir le règlement des titres dans le cas où la conclusion du litige lui serait favorable, et permettrait l'acquisition d'une partie des titres repris par BRODHEIM, représentant 38,74%.

Parallèlement, des discussions continuent avec BRODHEIM, en vue d'une issue amiable qui inclurait également la participation actuelle d'AFFLELOU au sein d'OPTIVISAO.

2.3. Acquisition des sites de ventes en ligne Happyview et Malentille.com

Le Groupe a acquis en date du 30 septembre 2016, deux marques de vente d'équipements d'optique par internet, connu sous le nom de Happy View pour un montant de 1 400 milliers d'euros et un site de vente en ligne de lentilles et de produits lentilles connu sous le nom de Malentille pour un montant de 2 000 milliers d'euros. Ces activités sont regroupées au sein de la filiale Digital Eyewear et viennent compléter l'activité préexistante de vente en ligne des sites OpticalDiscount.com et Afflelou.com.

2.4. Projet d'introduction en bourse

En date du 3 octobre 2016, le Conseil d'Administration a approuvé le projet d'offre au public et d'admission des actions AFFLELOU aux négociations sur le marché réglementé français, sous réserve du visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Dans le cadre de ce projet, le Groupe prévoyait le remboursement anticipé du financement obligataire High-Yield, via une augmentation de capital par appel public à l'épargne et la mise en place d'un nouveau financement à hauteur de 270 millions d'euros. Compte tenu des conditions de marché et en accord avec ses actionnaires, le Groupe Afflelou a pris la décision de ne pas finaliser son projet d'introduction en Bourse.

2.5. Réduction de capital

En date du 10 octobre 2016, les Associés ont approuvé la réduction de capital de la Société motivée par des pertes d'un montant de 68.357.540,93 euros par diminution de la valeur des parts, portant la valeur nominale des parts à 0,534 euro.

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Référentiel et textes appliqués

Les comptes consolidés du Groupe au 31 juillet 2017 sont établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS IC (IFRS Interpretation Committee), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2016 et consultables sur le site Internet de la Commission européenne (disponibles sur http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Au 31 juillet 2017, le Groupe n'a pas adopté par anticipation de normes ou d'autres textes IFRS.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des comptes consolidés clos au 31 juillet 2016, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 :

- IAS 19 – Amendement : Avantages du personnel - Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycles 2010-2012 et 2012-2014) ;
- IFRS 11 – Amendement : Comptabilisation d'acquisition d'intérêts dans une activité conjointe ;
- IAS 16 et IAS 38 – Amendements : Clarification sur les modes d'amortissement acceptables ;
- IAS 1 – Amendement : Initiative concernant les informations à fournir ;
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – Amendements : Entités d'investissement: application de l'exception de consolidation.

Ces normes et amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 juillet 2017.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application non applicable au 1^{er} août 2016. :

- IFRS 9 : Instruments financiers.

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires issus des contrats clients.

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Le Groupe a démarré les travaux de détermination des impacts de ces normes sur ses états financiers mais n'est pas encore en mesure de fournir une information quantitative sur ces impacts.

- IFRS 16 : Contrats de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. Cette norme, qui remplacera la norme IAS 17 et ses interprétations, va conduire à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). Cette nouvelle norme, non encore adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Les travaux d'analyse et de mesure de l'incidence sont en cours ainsi que le choix des options de première application.

Les normes, interprétations et amendements publiés par IASB mais qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017.
- Amendements IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017.
- Améliorations annuelles, Cycle 2014-2016 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 ou 1er janvier 2018 selon la date d'adoption par l'Union Européenne.
- Amendements IFRS 2 « Classification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'impact de l'application de ces amendements et interprétations, publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne, sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

3.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle.

3.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminées. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

3.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées.

3.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ».

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils

interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

3.3. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques) et l'évaluation des provisions. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 3.7 et 6.2.3.3	Tests de dépréciation des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UGT Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 3.11 et 6.2.7	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Notes 3.17.2 et 6.1.8.4	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles

3.4. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

3.4.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du

règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ».

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 3.10. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

3.4.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise de l'environnement économique dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Ecarts de conversion ».

3.5. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent.

Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 1 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

Enfin, les droits au bail et assimilés en France ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation (Note 3.7). Les droits au bail acquis en Espagne sont amortis sur la durée de vie résiduelle du contrat de bail sous-jacent, en l'absence de protection légale au-delà de la fin du bail.

3.6. Immobilisations corporelles

3.6.1. Evaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

3.6.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique en crédit-bail	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	5 ans	Linéaire

3.7. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérerait plus pertinente.

3.8. Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition ou met des actifs à disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 « Contrats de location » afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

➤ Côté preneur

Location-financement : lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux et fait l'objet d'un amortissement sur la durée du contrat.

Location simple : les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que d'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

➤ Côté bailleur

Les contrats de location gérance signés par le Groupe avec ses franchisés sont tous des contrats de location simple. Les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des contrats.

3.9. Autres actifs et passifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

1. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur et le coût amorti sont assimilés au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Cette catégorie recouvre les crédits vendeurs octroyés à des franchisés ayant acquis des points de vente auprès du Groupe et des dépôts de garantie auprès des bailleurs du Groupe. En ce qui concerne les crédits vendeurs, leur coût amorti est égal au nominal, en l'absence de frais significatifs liés à leur mise en œuvre. Ces crédits peuvent être remboursés par anticipation au gré des franchisés (soit par refinancement auprès de leur partenaire bancaire, soit sur ressources propres). Les créances rattachées à des participations, les dépôts et cautionnements, les prêts et créances courantes et les créances commerciales sont également incluses dans cette catégorie et sont classées en « Autres actifs financiers » courants ou non-courants et, dans le poste « Clients ».

2. Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat. La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

3.10. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est appliquée si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 %.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à leurs justes valeurs. La part efficace est comptabilisée dans le résultat global et la part inefficace est comptabilisée en résultat net.

3.11. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures exclusives, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de notre activité de centrale d'achat), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers). Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- ✓ 20% pour les produits de plus d'un an
- ✓ 40% pour les produits de plus de deux ans
- ✓ 80% pour les produits de plus de trois ans
- ✓ 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

3.12. Autres actifs et passifs courants

3.12.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ». Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

Les Autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

3.12.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux et aux dépenses de communication et sponsoring sont inscrites au bilan au coût amorti.

Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée au bilan diminuée des découverts bancaires.

3.14. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- (a) Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- (b) une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - a. il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
 - b. le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

3.15. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

3.16. Dettes financières

3.16.1. Emprunts et autres passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39 « *Instruments financiers* ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de

l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 3.10 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

3.16.2. Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « *Instruments financiers : information à fournir et présentation* ». La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux du marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission et du rang de subordination) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements attendus sur la durée de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de la partie de l'emprunt inscrite en dette financière.

3.17. Impôts

3.17.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat global consolidé.

3.17.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.18. Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue d'être cédés

La norme IFRS 5 « *Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées* » requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue d'être cédés et des activités abandonnées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue d'être cédés si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente

immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue d'être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue d'être cédés. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

3.19. Présentation bilancielle – Courant/Non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

3.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

➤ Les revenus sur ventes réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés ; les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. Les redevances de franchise et les revenus de communication sont facturés sur la base d'un pourcentage des ventes déclarées par les magasins franchisés et comptabilisées linéairement ; les redevances Master Franchise Audio et prestations de services associées sont également comptabilisées linéairement.

➤ Les revenus sur achats réseaux comprennent : les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe, comptabilisés à la date effective de réalisation de la vente ; les ventes de produits griffés ALAIN AFFLELOU aux distributeurs exclusifs et aux franchisés, comptabilisés à la date effective de réalisation de la vente ; et les commissions de référencement, de ducroire, de distribution et les escomptes facturés aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires comptabilisés mensuellement.

➤ Les revenus des magasins détenus en propre comprennent : les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « ALAIN AFFLELOU », « OPTICAL DISCOUNT », « CLARO by AFFLELOU », « HAPPY VIEW » et les ventes résultant de l'activité d'aide auditive « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN », à la date effective de réalisation de la vente ; et les revenus de location gérance des magasins détenus en propre et supportés par une tierce partie, comptabilisés mensuellement.

Le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net de la garantie et des remises accordées.

3.21. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- Le coût d'achat des montures
- Le coût d'achat des verres
- Le coût d'achat des lentilles
- Le coût d'achat des accessoires et autres marchandises
- La variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus
- Le coût des achats de communication

3.22. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel

intitulée « Autres éléments opérationnels ». Les autres produits et charges opérationnels, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation (acquisition ou cession) ;
- les litiges majeurs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant, constituent les autres produits et charges opérationnels non courants qui, en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du groupe et correspondant à des événements majeurs, limités et inhabituels.

3.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

4. Variations de périmètre

4.1. Variations de périmètre de l'exercice 2017

La principale variation du périmètre de consolidation du Groupe correspond à la création de la société DIGITAL EYEWEAR fin Septembre 2016 afin de constituer le pôle digital du Groupe en achetant deux marques de pure-players : Happyview.fr et Malentille.com.

4.2. Variations de périmètre de l'exercice 2016

4.2.1. Acquisition de l'enseigne LSFA

L'activité de distribution d'aides auditives auparavant exploitée par la société franchiseur LION SENECA France AUDIO détenue par la Holding AA & Fils et Lion Seneca LuxTopco, et avec laquelle le Groupe avait conclu un contrat de master franchise le 29 juillet 2013, a été acquise à 100 % par celui-ci en date du 31 juillet 2016. Cette opération a été motivée notamment par les synergies d'activité importantes qui existent avec l'activité optique, l'imbriication forte de son réseau avec celui de l'enseigne ALAIN AFFLELOU, dès lors que plus des deux tiers des implantations sont des espaces au sein de magasins ALAIN AFFLELOU, et enfin en raison du potentiel important de cette enseigne. L'activité de l'enseigne ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN, et son franchiseur LION SENECA France AUDIO est donc désormais pleinement intégrée dans le Groupe.

Affectation du prix d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/07/2016
Contrepartie transférée (a)	20 000
Immobilisations incorporelles	65
Immobilisations corporelles	433
Autres actifs financiers	57
Actifs d'impôts différés	2 826
Stocks	159
Créances clients	1 785
Autres actifs courants	2 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 176
Avantages du personnel et assimilés	-38
Provisions non courantes	-20
Passifs financiers	-7
Passifs courants	-5 744
Juste valeur reconnue à la date de 1ère consolidation (b)	2 812
Goodwill (a) - (b)	17 188

La contrepartie transférée est intégralement composée du prix d'acquisition des titres, soit 20.000 milliers d'euros intégralement payés à la clôture de l'exercice. Les frais d'acquisition de LION SENECA France AUDIO sont de 31 milliers d'euros.

Le Groupe a affecté définitivement le prix d'acquisition pour 17 188 milliers d'euros en Goodwill. La valorisation de la société LION SENECA France AUDIO est fondée sur les fortes perspectives de développement de l'activité de distribution des aides auditives en France et sur les autres zones géographiques où le Groupe est présent. Sur les exercices clos au 31 juillet 2015 et 31 juillet 2016, les ventes du réseau Alain Afflelou Acousticien ont en effet enregistré des croissances de plus de 50% par an. Ces performances s'inscrivent dans un marché dont les perspectives de croissance à court et moyen terme sont élevées mais reposent avant tout sur la réussite de l'enseigne. La capacité bénéficiaire de LSFA devrait progresser rapidement, à proportion du développement de

l'activité du réseau Alain Afflelou Acousticien, dans la mesure où cette activité repose sur le même modèle économique que celle d'Alain Afflelou franchiseur.

L'incidence de la variation de périmètre, présentée dans le tableau de flux de trésorerie de l'exercice clos au 31 juillet 2016 est obtenue à partir de la contrepartie transférée, soit 20 000 milliers d'euros, représentant la totalité du prix d'acquisition, qui a été entièrement payé à la clôture de l'exercice, diminuée de la trésorerie positive acquise pour 1 169 milliers d'euros, soit un impact net de 18 831 milliers d'euros.

4.2.2. Acquisition de l'enseigne OPTIMIL

Le Groupe a conclu en date du 31 juillet 2016 l'acquisition de la totalité des actions de la société URSA VISION. URSA VISION est l'entité franchiseur de l'enseigne OPTIMIL.

URSA VISION est présente dans le segment du premier prix depuis sa création en 26 janvier 2016. Elle a notamment développé une offre commerciale sur les grandes marques de solaires et montures. Elle est également présente sur le segment lentilles, avec notamment une offre d'e-commerce.

URSA VISION gère un portefeuille de 54 magasins en franchise au 31 juillet 2016. Par ailleurs, la société dispose d'un réseau d'environ 140 partenaires opticiens dans le cadre de sa centrale d'achats. Et enfin, la société développe une activité de ventes en lignes qu'il n'est pas envisagé à ce stade d'intégrer dans le périmètre repris par le Groupe. Le projet du Groupe est d'intégrer URSA VISION dans le pôle discount, développé en France sous la marque OPTICAL DISCOUNT. Cette opération permet d'élargir à l'international le segment discount du Groupe, avec un parc combiné de 55 points de vente. L'opération s'effectue avec maintien des équipes en place, et notamment la famille du fondateur, la direction actuelle d'OPTIMIL ayant pour objectif d'assurer le développement futur du segment discount en Espagne, avec les nouveaux moyens que lui confère le Groupe.

URSA VISION a fusionnée rétroactivement au 1er août 2016 dans la société Optical Finance Espana(OFE).

Affectation du prix d'acquisition

Sur la base de business plan d'acquisition, le Groupe a affecté définitivement le prix d'acquisition pour 4 255 milliers d'euros en Marque.

(en milliers d'euros)	<i>affectation initiale</i>	<i>affectation définitive</i>
Contrepartie transférée (a)	4 503	4 503
Marque		4 255
Immobilisations corporelles	47	47
Stocks	588	588
Créances clients	308	308
Autres actifs courants	66	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122	122
Passifs courants	-883	-883
Juste valeur reconnue à la date de 1ère consolidation (b)	248	4 503
Goodwill (a) - (b)	4 255	-4 255
		0

Au 31 juillet 2016, la contrepartie transférée était composée du prix d'acquisition des titres payé à la clôture de l'exercice, soit 3 378 milliers d'euros, augmenté des compléments de prix différés pour 1 125 milliers d'euros, soit un montant global de 4 503 milliers d'euros. Les frais d'acquisition d'OPTIMIL sont de 222 milliers d'euros.

Le Groupe avait affecté de manière provisoire le prix d'acquisition pour 4 255 milliers d'euros en Goodwill au 31 juillet 2016, dans l'attente de la détermination de la valeur de la marque OPTIMIL.

Compte tenu des performances de la société le groupe a constaté une dépréciation de 2 273 milliers d'euros au cours de l'exercice clos 31 juillet 2017.

L'incidence de la variation de périmètre, présentée dans le tableau de flux de trésorerie de l'exercice clos au 31 juillet 2016 est obtenue à partir de la contrepartie transférée, soit 4 503 milliers d'euros, diminuée de la trésorerie positive acquise pour 122 milliers d'euros et des compléments de prix différés pour 1 125 milliers d'euros, soit un impact net de 3 256 milliers d'euro.

Compléments de prix

Au 31 juillet 2016, l'acquisition de 100% des titres de la société URSA VISION est assortie de compléments de prix. Le premier complément de prix, conditionné uniquement aux performances de l'entreprise au 31 juillet 2018, est inclus dans le prix d'acquisition, pour un montant de 1 125 milliers d'euros au 31 juillet 2016. Le mécanisme d'attribution du complément de prix, variable et plafonné, est assis sur la progression des performances d'OPTIMIL. Cette progression sera mesurée en comparant les performances en termes de rentabilité opérationnelle au 31 juillet 2018, avec un niveau de référence déterminé pour l'exercice clôturé le 31 juillet 2016. Le second complément de prix, conditionné uniquement à la présence de certains managers au 31 juillet 2018, sera évalué et comptabilisé linéairement au compte de résultat de l'entreprise, en application d'IFRS 3.B55 (a).

Au 31 juillet 2017, sur la base des performances de la société, ces deux compléments de prix ne devront pas être payés. En conséquence, la dette liée au premier complément de prix a été annulée.

4.2.3. Informations relatives aux acquisitions 2016 comme si elles avaient été réalisées au 1^{er} août 2015 (IFRS 3.B64.(q).(2))

En supposant que les acquisitions aient été réalisées au 1^{er} août 2015, le chiffre d'affaires consolidé et le résultat net consolidé du Groupe se seraient élevés à :

(en milliers d'euros)	31/07/2016				
	Consolidé	LSFA	Optimil	Elimination (1)	Total
Chiffre d'affaires	345 663	4 303	1 431	-1 383	350 014
EBIT ajusté (voir Note 5.2)	65 823	-1 801	436		64 458
Résultat net	-9 606	-1 772	325		-11 053

- (1) Net des facturations entre la Société et LSFA, dont principalement la master franchise et les produits de refacturation de prestations de service pour respectivement 234 milliers d'euros et 849 milliers d'euros comptabilisées au niveau du groupe Afflelou (Voir Note 6.7.1).

4.3. Autres acquisitions de filiales

Le Groupe a réalisé, au cours des exercices clos au 31 juillet 2017 et 31 juillet 2016 des acquisitions de points de vente, auprès de franchisés existants, par voie d'acquisition de sociétés exploitantes. Ces opérations ont conduit à l'intégration de filiales au sein des périmètres succursalistes. Ces structures juridiques n'ont pas lieu d'être maintenues en l'état, dès lors que le groupe développe son activité succursaliste à travers la société L'Opticien Afflelou « LOA » en France, et Alain Afflelou Optico « AAO », en Espagne.

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe a acquis trois sociétés en Espagne. L'acquisition de ces sociétés a généré un goodwill total de 70 milliers d'euros, déprécié en totalité au 31 juillet 2016, ainsi qu'un badwill total de 100 milliers d'euros. Le coût d'acquisition des trois sociétés s'élève à 83 milliers d'euros au 31 juillet 2016.

5. Information sectorielle

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels géographiques

Le Management a mis en œuvre en 2016 une refonte de son reporting interne pour organiser son information sectorielle selon la distinction géographique « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement, des magasins détenus en propre, et une activité de master-franchise audio. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du nouveau reporting interne qui sont revues par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, qui au sens d'IFRS 8 constituent le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la dernière section de cette Note et font l'objet d'une réconciliation avec le Résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du groupe par zone géographique, deux activités se classent naturellement dans la zone « Autres pays » :

- Notre société de négoce de montures exclusives domiciliée en suisse (AAB)
- Notre société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui porte des contrats de référencement pour l'ensemble du groupe.

L'activité de négoce et le contrat de référencement impactent l'ensemble du groupe. Le lieu géographique où ils se trouvent juridiquement ne détermine pas forcément d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir, sur l'ensemble des trois zones, les résultats de cette activité de négoce et de ce contrat de référencement et utilise les clés d'allocations suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine d'achat des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives livrées sur l'exercice
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés

Le principal décideur opérationnel ne reçoit pas d'informations concernant les actifs et passifs du Groupe.

Aucun client ne représente plus de 10 % du Chiffre d'affaires du Groupe.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est présente dans la Note 1.2, la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires en Note 3.20 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
France	278 717	255 982
Espagne	81 673	79 954
Autres pays	12 432	9 727
Chiffre d'affaires	372 822	345 663
France	66 302	61 896
Espagne	10 294	10 645
Autres pays	1 055	1 836
EBITDA ajusté	77 651	74 377
France	-7 116	-6 353
Espagne	-2 184	-1 878
Autres pays	380	78
Amortissements et dépréciations	-8 920	-8 153
France	59 164	55 310
Espagne	7 935	8 641
Autres pays	1 436	1 872
EBIT ajusté	68 535	65 823
France	775 405	780 688
Espagne	119 263	116 681
Autres pays	17 609	17 139
Immobilisations corporelles et incorporelles	912 277	914 508

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le Résultat opérationnel courant

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant : les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, et les management fees des actionnaires. Il est calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	67 454	64 814
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 143	1 668
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 034	6 042
Variation des provisions clients et stocks	941	844
Management fees de l'actionnaire	1 081	1 009
EBITDA ajusté	77 651	74 377

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees de l'actionnaire. Il est calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	67 454	64 814
Management fees de l'actionnaire	1 081	1 009
EBIT ajusté	68 535	65 823

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	91 217	79 738
Revenus sur achats réseaux	164 160	148 781
Revenus des magasins détenus en propre	117 445	117 144
Chiffre d'affaires Groupe	372 822	345 663

La décomposition du chiffre d'affaires par produit est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Revenus optiques	365 964	343 867
Revenus audio	6 858	1 796
Chiffre d'affaires Groupe	372 822	345 663

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Salaires	-41 205	-37 893
Charges sociales	-16 733	-15 220
Crédit d'Impôt Recherche	453	1 124
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	1 023	874
Participation des salariés	-1 169	-1 175
Salaires et charges sociales	-57 630	-52 290

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est présenté en diminution des charges de personnel pour un montant de 1 023 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017 et de 874 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2016.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est présenté en diminution des charges pour un montant de 683 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017 dont 453 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 230 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges. Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2016, la diminution de charges est de 1 691 milliers d'euros, dont 1 124 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 567 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2017	31/07/2016
France	722	690
Espagne	657	671
Autres pays	38	37
Effectif inscrit	1 417	1 398

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Frais de location et charges associées	-19 692	-19 353
Sous-traitance, honoraires et services divers	-6 988	-3 461
Charges d'entretien et réparation	-2 815	-3 341
Autres achats	-12 981	-13 307
Autres achats et charges	-42 476	-39 462

6.1.5. Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-2 143	-1 668
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-6 034	-6 042
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	-941	-844
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	-36	-279
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	233	680
Amortissements et provisions	-8 920	-8 153

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Plus (moins) values des éléments d'actifs cédés	-4 718	-7 145
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs	-535	7 187
Dotations/Reprises pour risques et charges non courantes	1 281	2 782
Autres	-8 816	-6 103
Autres éléments opérationnels non courants	-12 788	-3 279

Le poste Plus (moins) values des éléments d'actifs cédés comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés de LOA et AAO constatés sur cette période et les impacts des fermetures de magasins.

Le poste de Dotations et reprises aux provisions pour dépréciation d'actifs comprend principalement les dépréciations des droits au bail et assimilés constatées sur la période (voir Note 6.2.5). Au 31 juillet 2017, ce poste comprend également :

- une dépréciation de la marque OPTIMIL de 2 273 milliers d'euros et l'annulation de la dette de 1 125 milliers d'euros au titre de l'earn out qui ne sera pas versé au regard de la revue des perspectives de performance,

- la reprise de provision de 1 079 milliers d'euros liée au passage en perte de créances relatives à des anciens franchisés (cf ci-après, détail du poste Autres).

Le poste de dotations et reprises pour risques et charges non courantes comprend :

- pour l'exercice clos au 31 juillet 2017, principalement la reprise nette de provisions pour locaux inoccupés pour 296 milliers d'euros et la reprise nette de provisions, non utilisée, consécutives au dénouement favorable d'un litige avec un ancien franchisé pour 948 milliers, compte tenu de son antériorité et de son caractère significatif.
- pour les exercices clos au 31 juillet 2015 et au 31 juillet 2016 :
 - les reprises de provisions sur risque fiscal pour 2 333 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2016,
 - les reprises de provisions sur loyers pour surfaces inoccupées pour 739 milliers d'euros, contre 2 267 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2015,
 - les dotations correspondant aux loyers pour surfaces inoccupées pour 290 milliers d'euros, contre 313 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2015.

Le poste Autres comprend principalement :

- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017 : des frais liés au projet d'IPO non finalisé pour 5 548 milliers d'euros ; le passage en pertes de créances relatives à des anciens franchisés, suite à leur liquidation compte tenu de leur antériorité et de leur caractère significatif prises individuellement, pour 829 milliers d'euros ; une charge nette de 468 milliers d'euros au titre des compléments de prix des dirigeants d'Optical Finance qui se décompose en une charge de 1 000 milliers d'euros au titre du premier complément de prix, et un ajustement à la baisse de 532 milliers d'euros du complément prix N°2 suite à la revue des perspectives de performance d'Optical Finance au 31 juillet 2018 ; 379 milliers d'euros de loyers pour surface inoccupées.
- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2016 : les loyers pour surfaces inoccupées pour un montant de 829 milliers d'euros, des coûts liés au projet d'IPO pour 1 729 milliers d'euros et les compléments de prix des dirigeants d'Optical Finance pour 2 444 milliers d'euros.
- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2015 : 1 743 milliers d'euros pour surfaces inoccupées.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	339	425
Autres produits financiers	677	1 785
Reprises sur provisions financières	1 603	1 318
Produits financiers	2 619	3 528
Intérêts sur obligations convertibles	-44 889	-38 379
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-28 815	-28 814
Autres charges financières	-920	-670
Coût de l'endettement financier brut	-74 623	-67 863
Dotations et provisions financières	-2 992	-1 304
Charges financières diverses	-2 318	-2 815
Charges financières	-79 933	-71 982
Résultat financier	-77 314	-68 454

Les produits financiers de 2 619 milliers d'euros au 31 juillet 2017 sont principalement liés aux intérêts des crédits vendeurs, aux frais de dossier et intérêts des avances aux franchisés, ainsi qu'aux gains de change. Au 31 juillet 2016, les produits financiers s'élèvent à 3 528 milliers d'euros et sont de même nature.

Les charges financières diverses de 2 318 milliers d'euros au 31 juillet 2017 sont principalement liées aux pertes sur créances irrécouvrables et aux pertes de change. Au 31 juillet 2016, les charges financières diverses s'élèvent à 2 815 milliers d'euros et sont de même nature.

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-74 623	-67 863
Charges d'intérêts capitalisées	44 889	38 379
Intérêts courus non échus	2 343	2 360
Intérêts financiers nets versés	-27 392	-27 124

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : LSF2, 3ABOD, ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA (ex FP2A) et LSFA. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. La société mère conserve ces économies d'impôt.

En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constituée par Alain Afflelou España, Alain Afflelou Optico, AA Latam, Optical Finance Espagne, Alain Afflelou Audiologo.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	-22 649	-6 919
Taux d'impôt théorique	-34,43%	-34,43%
Impôt Groupe théorique	7 798	2 382
Effet des différences de taux	2 455	1 970
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-925	-107
Utilisation de déficits fiscaux non activés		
Effet report variable	27 983	
Intérêts excédentaires	-3 475	-5 723
Autres différences permanentes	-11 296	-514
CVAE	-1 086	-1 277
Crédits d'impôt	235	582
Régularisation		
Produits et Charges d'impôts effectivement constatés	21 690	-2 687
dont impôt exigible	-3 853	-5 164
dont impôt différé	25 543	2 477
Taux d'impôt effectif moyen	95,77%	-38,84%

Le poste « Effet report variable » correspond à l'impact du changement futur de taux d'impôt sur les sociétés des entités françaises et espagnoles, pris en compte dans les impôts différés comptabilisés au 31 juillet 2017 (de 34,43% à 28,92% en France et de 28% à 25% en Espagne).

6.1.8.3. Impôts exigibles

(en milliers d'euros)	31/07/2016 (12 mois)	Incidence résultat	Flux de trésorerie BFR	Variation de périmètre et de change	31/07/2017 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	6 554	0	1 023	-1 742	5 835
Dettes d'impôts exigibles	5 264	1	1 135	-1	6 399
Impôts exigibles	-1 291	1	112	1 741	563

6.1.8.4. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Mvts de périmètre	Autres mvts	31/07/2017
Reports déficitaires	76 478	-14 122				62 357
Elimination provisions à caractère intra-groupe	0					0
Frais d'acquisition de titres	3 048	-448				2 601
Provisions pour retraite	611	-70	-23		12	530
Participation des salariés	494	-81				412
Instruments financiers	-29 929	3 512				-26 418
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles (1)	-235 633	37 510		124		-197 999
Provisions réglementées	-5 570	418				-5 152
Dépréciation des immobilisations incorporelles	9 539	-977		-92		8 471
Autres différences temporelles	2 159	-199	41		-252	1 749
Impôts différés nets	-178 803	25 543	18	32	-240	-153 450
Présentation bilancielle :						
Actif d'impôts différés	3 161	-271	18	-42	-240	2 626
Passif d'impôts différés	-181 964	25 814		74		-156 076

(1) La mise à jour juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

➤ Lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.

➤ Lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

A la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2017		31/07/2016	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale	21 128	6 110	21 128	7 274
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	4 581	1 325	5 524	1 841
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	5 301	1 484	4 131	1 377
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	2 348	493	1 415	297
Déficits fiscaux de la société d'autres pays	554	92		
Total	33 912	9 504	32 198	10 790

Les pertes de l'intégration fiscale française comprenant AFFLELOU, LSF2, AAFR, 3ABOD, 3ABOE, OPTICAL FINANCE et LOA peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes avant l'intégration fiscale de l'opticien Afflelou (LOA), ex-FP2A, peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale de F2L peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale d'OPTICAL FINANCE peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les déficits fiscaux des sociétés françaises ne sont imputables au titre d'un exercice qu'à hauteur de 1 million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice au titre duquel les déficits sont imputés excédant ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite de 1 million d'euros.

Au Portugal, les pertes d'AAP générées entre 2010 et 2013 ont un délai d'utilisation de 5 ans. Depuis 2014, les pertes générées ont un délai d'utilisation de 12 ans. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2012, le montant des pertes imputables au titre d'un exercice est limité à 75% du revenu imposable de cet exercice.

Les pertes des sociétés espagnoles ne sont reportables en avant que pour une période de 18 ans. Suite à l'absorption des sociétés Ankasur Opticos, Usera Opticos et Optica UFE par AAO, les déficits non utilisés ont été perdus.

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent : d'une part, aux actions accordées dans le cadre des obligations convertibles émises lors du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des obligations convertibles en actions (OCA), soit potentiellement 201.489.998 actions, des obligations convertibles en actions à droit préférentiel (OC ADP), soit potentiellement 1.820.000 actions ; d'autre part, aux actions accordées dans le cadre du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A, soit potentiellement 6.596.000 actions, et des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B, soit potentiellement 9.520.000 actions.

Les instruments émis par le Groupe n'ont eu aucun effet dilutif sur les exercices 2016 et 2017. Le nombre maximum d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 219.425.998 actions.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Marques

Au 31 juillet 2017, la valeur totale des marques s'élève à 660 982 milliers d'euros. Au 31 juillet 2016, la valeur totale des marques s'élève à 655 600 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Alain Afflelou	650 000	650 000
Optical Discount	5 600	5 600
HappyView	1 400	
Malentille.com	2 000	
Optimil	1 982	
Total	660 982	655 600

Le Groupe a fait l'objet de deux rachats successifs depuis sa sortie de la cote en 2007, avec un dernier rachat en date du 17 juillet 2012 par Lion Seneca Lux 2 (LSL2) via sa filiale holding LSF1 ayant entraîné la valorisation de la marque Alain Afflelou à 650 millions d'euros, dans le cadre de la comptabilisation de la prise de contrôle en application d'IFRS 3.

6.2.2. Goodwill

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Augmentations	Autres mouvements	31/07/2017
Valeur brute	176 419	136	-4 129	172 426
Dépréciations cumulées	-820	-128		-948
Valeur nette	175 599	8	-4 129	171 478

Les -4 129 milliers d'euros d'Autres mouvements correspondent principalement à la réaffectation du prix d'acquisition des titres de la société URSA VISION, de Goodwill à Marque.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2017			31/07/2016		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	4 866	-105	4 761	4 770	-87	4 684
Droits au bail et assimilés – Groupe LOA	58 351	-27 721	30 630	60 413	-28 574	31 839
Droits au bail et assimilés – Groupe AAO	30 859	-12 415	18 444	33 460	-12 185	21 275
Concessions, brevets	11 774	-7 593	4 181	9 696	-6 214	3 481
Autres immobilisations incorporelles	216	-135	81	496	-191	306
Total	106 066	-47 970	58 096	108 835	-47 250	61 585

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	Ecart de conversion	Mouvements de périmètre	31/07/2017
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	4 770	96				0	4 866
Droits au bail et assimilés - Groupe LOA	60 413	637	-1 992			-708	58 351
Droits au bail et assimilés - Groupe AAO	33 460	868	-3 637			168	30 859
Concessions, brevets	9 696	3 242	-1 608	308		136	11 774
Autres immobilisations incorporelles	496	81	-55	-306			216
Total	108 835	4 924	-7 292	2		-403	106 066

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 4 924 milliers d'euros dont 1 601 milliers d'euros de droits au bail et assimilés et 3 242 milliers d'euros de concessions et brevets investis en France et en Espagne pour respectivement 2 851 milliers d'euros et 472 milliers d'euros.

Les « Droits au bail et assimilés – Franchiseur » comprennent le droit au bail et assimilés du magasin des Champs Elysées Paris 8ème détenu par AAFR ainsi que des droits au bail et assimilés détenus directement par AAE et AAP.

6.2.3.3. Dépréciation et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2017
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	-87	-19				-105
Droits au bail et assimilés - Groupe LOA	-28 574	-1 484	2 063		275	-27 721
Droits au bail et assimilés - Groupe AAO	-12 185	-2 114	1 884			-12 415
Concessions, brevets	-6 214	-2 124	758	0	-13	-7 593
Autres immo. Incorp et en cours	-191		55			-135
Total	-47 250	-5 740	4 759	0	262	-47 970

6.2.4. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/07/2017			31/07/2016		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97		154	-154	
Matériel et outillage industriel	28 425	-17 751	10 674	27 078	-16 705	10 373
Matériel technique en crédit-bail	776	-517	259	1 726	-1 122	604
Autres immobilisations corporelles	26 953	-16 259	10 693	26 919	-16 327	10 592
Immobilisations en cours	95		95	155		155
Total	56 345	-34 625	21 720	56 032	-34 308	21 724

6.2.4.1. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Ecart de conversion	Mouvements de périmètre	31/07/2017
Constructions	155		-57				97
Matériel et outillage industriel	27 078	3 454	-2 066	29		-68	28 425
Matériel technique en crédit-bail	1 726		-950				776
Autres immobilisations corporelles	26 919	3 627	-3 581	118		-131	26 953
Immobilisations en cours	155	95		-155			95
Total brut	56 032	7 176	-6 655	-8		-200	56 345

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 7 176 milliers d'euros répartis pour 4 270 milliers d'euros en France, 2 342 milliers d'euros en Espagne et 564 milliers d'euros dans les Autres Pays.

Les acquisitions sont liées à des aménagements de magasins succursalistes et à des acquisitions de magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent essentiellement les actifs des magasins cédés par les pôles succursalistes sur la période.

6.2.4.2. Amortissements et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2017
Constructions	-155			57		-97
Matériel et outillage industriel	-16 705	-2 565	1 469		50	-17 751
Matériel technique en crédit-bail	-1 121	-332	936			-517
Autres immobilisations corporelles	-16 328	-3 231	3 192	0	105	-16 259
Immobilisations en cours						
Total	-34 309	-6 127	5 655	0	155	-34 625

6.2.5. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

A – Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les droits au bail et assimilés des magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill. Les magasins détenus en propre constituent un premier niveau d'UGT actif et les secteurs opérationnels un niveau d'UGT goodwill.

Un test de dépréciation des droits au bail et assimilés est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. correspondant aux conditions potentielles de marché.

En 2016, le goodwill d'origine a été affecté, suite au changement du reporting interne du Groupe, aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque Alain Afflelou ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques OPTICAL DISCOUNT, Happview et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ». La marque OPTIMIL a été allouée au segment opérationnel « Espagne ».

B – Modalités de mise en œuvre des tests – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme, approuvés par le Conseil d'Administration. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan à cinq ans établi par le Groupe, les principales hypothèses utilisées au 31 juillet 2017 et au 31 juillet 2016 sont un taux de croissance perpétuel de 1,5 % et un taux d'actualisation de 7,5 % (sauf pour l'UGT Espagne, un taux d'actualisation de 8 % a été utilisé au 31 juillet 2017).

C – Résultats des tests de dépréciation

Tests de dépréciation des droits au bail et assimilés réalisés en 2017

Les droits au bail et assimilés détenus par les sociétés LOA et AAO ont été testés au 31 juillet 2016 et 2017. Des pertes de valeurs ont été constatées sur ces actifs pour respectivement 3 598 milliers d'euro au 31 juillet 2017 et 3 475 milliers d'euro au 31 juillet 2016, ainsi que des reprises pour 3 497 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 10 662 milliers d'euros au 31 juillet 2016.

Tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2017

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2017 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. A l'exception d'une dépréciation de 2 273 milliers d'euros de la marque OPTIMIL, aucune dépréciation du goodwill et des marques n'a été nécessaire.

Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2017, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 48 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 8 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2017.

Par ailleurs, les tableaux ci-après présentent l'incidence potentielle sur la charge de l'exercice 2017 d'une variation à la hausse ou à la baisse du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2017 :

Pour l'UGT France :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

Pour l'UGT Espagne :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-
	9,0%	-	-	-	-	-

Pour l'UGT Autres Pays :

(en milliers d'euros)	Croissance terminale
-----------------------	----------------------

		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

Tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2016

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2016 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Aucune dépréciation du goodwill et des marques allouées n'est ainsi nécessaire.

Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2016, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 34,4 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 8,1 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2,9 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2016.

Par ailleurs, les tableaux ci-après présentent l'incidence potentielle sur la charge de l'exercice 2016 d'une variation à la hausse ou à la baisse du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2016 :

Pour l'UGT France :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-24 498	-	-	-	-
	8,5%	-64 136	-33 709	-	-	-

Pour l'UGT Espagne :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

Pour l'UGT Autres Pays :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

6.2.6. Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Ecart de conversion	Mouvements de périmètre	31/07/2017
Actifs disponibles à la vente	1 913	0	0	-195		0	1 718
Prêts	12 112	2 999	-4 535	1 833		-117	12 290
Autres immobilisations financières	6 609	1 295	-691	-47		-8	7 160
Total Brut	20 634	4 293	-5 226	1 591		-125	21 168
Dépréciations	-2 107	-2 679	1 539	0		0	-3 247
Total Net	18 527	1 615	-3 687	1 591		-125	17 921

Les actifs disponibles à la vente de 1 718 milliers d'euros au 31 juillet 2017 correspondent aux titres de la société Optivisao. Les Autres mouvements de -195 milliers d'euros correspondent à la variation de la juste valeur.

Les Autres mouvements des Prêts (1 833 milliers d'euros) correspondent au reclassement de Compte courant associé (Actif courant) à Prêts, du Master Loan Agreement entre le Groupe et son actionnaire (présenté en Actif courant pour l'exercice clos au 31 juillet 2016).

Les variations en acquisitions et cessions comprennent des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne. Les autres immobilisations financières sont essentiellement des dépôts de garantie.

Les titres de participation de la société Optivisao sont comptabilisés en « Actifs financiers disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur. La juste valeur utilisée par le Groupe pour la valorisation des titres de participation de la société Optivisao est basée sur le prix des dernières transactions connues (voir Note 2.2). Les titres de participation de la société Optivisao n'ont pas été consolidés par la méthode de la mise en équivalence, le Groupe n'étant pas en position d'avoir une influence notable sur cette société, selon IAS 28.6. Le Groupe ne dispose pas de représentation dans les organes d'administration de la société et ne dispose d'aucun autre moyen pour influencer la stratégie et la gestion des activités de cette entité.

6.2.7. Stocks

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Activité succursale	18 094	16 139
Activité négoce	8 671	6 788
Autres	1 636	2 019
Total des stocks de marchandises	28 401	24 947
Provisions	-2 210	-1 502
Total Net	26 192	23 444

6.2.8. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Redevances de franchise et de communication	53 315	52 740
Commissions de référencement, ducroire et distribution	10 039	7 732
Ventes de produits exclusifs	17 700	12 476
Activité succursaliste	8 676	8 181
Autres créances	1 896	4 243
Total Brut	91 626	85 373
Provisions	-8 503	-8 475
Total Net	83 123	76 897

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Total Brut	91 626	85 373
Non échues	51 763	51 530
- 30 jours	5 751	6 065
de 30 jours à 60 jours	3 430	8 043
de 60 jours à 90 jours	2 662	961
+ de 90 jours	28 020	18 774

6.2.9. Autres actifs et passifs courants

6.2.9.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Personnel	372	249
Etat : créances d'impôt exigible	5 835	6 554
Etat : autres créances fiscales	14 592	12 997
Débiteurs divers	71 082	69 539
Compte courant d'associés	0	1 833
Créances sur cession des immobilisations	604	1 295
Charges constatées d'avance	3 782	3 816
Total	96 267	96 286

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	57 730	51 869
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	5 914	10 430
Avances de trésorerie	79	87
Autres créances	7 359	7 152
Total	71 082	69 539

6.2.9.2. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	43 295	40 478
Dettes sociales	8 806	8 441
Dettes fiscales	11 360	11 756
Créditeurs diverses	73 330	75 377
Produits constatés d'avance	12 642	11 957
Total des autres passifs courants	106 138	107 531

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Total Brut	43 295	40 478
Non échues	38 158	34 587
- 30 jours	1 561	2 073
de 30 jours à 60 jours	517	1 213
de 60 jours à 90 jours	409	330
+ de 90 jours	2 650	2 275

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Activité centrale de paiement	55 191	50 445
Activité centrale d'achats de verres	14 327	21 293
Autres dettes	3 812	3 639
Total	73 330	75 377

6.2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Disponibilités	35 326	39 381
Valeurs mobilières de placement		0
Total	35 326	39 381

Les disponibilités du Groupe se composent exclusivement des comptes courants bancaires.

6.2.11. Capitaux propres

Au 31 juillet 2017, le capital social s'élève à 78.332.461,07 euros, composé de 146 690 002 actions entièrement libérées de valeur nominale de 0,534 euro, dont 140 000 001 actions ordinaires et des actions avec droit préférentiel sans droits de vote, dont 1 action avec droit préférentiel de catégorie B, 5 460 000 actions avec droit préférentiel de catégorie D et 1 230 000 actions avec droit préférentiel de catégorie R.

Les actions ordinaires du Groupe ont un droit de vote et donnent droits à distribution et au boni de liquidation, après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits. Les actions préférentielles n'ont pas de droit de

vote. Les actions avec droit préférentiel de catégorie D bénéficient d'un droit prioritaire sur toutes les distributions de dividendes jusqu'à complet paiement du Dividende Prioritaire annuel cumulatif égal à 14% de la valeur nominale de ces actions. Dans le cas où la rentabilité de l'investissement est supérieure à 8 %, les actions avec droits préférentiel de catégorie R bénéficient de droits préférentiels dits 'spécifiques' et de 'sortie'. Les droits préférentiels dits 'spécifiques' ouvrent droit à un montant de 1 230 milliers d'euros, majoré d'un taux d'intérêt annuel de 14 % capitalisé annuellement. Ce droit est exclusif de tous les autres droits de distribution, de sommes distribuables, réserves, primes ou du boni de liquidation. Si la rentabilité de l'investissement est supérieure ou égale à 8 %, les droits préférentiels dits de 'sortie' ouvrent droit à la perception d'un montant prioritaire sur les autres actions en fonction de la rentabilité de l'investissement. Dans le cas où la rentabilité de l'investissement est inférieure à 8 %, l'action avec droit préférentiel de catégorie B bénéficie de droits à rémunération de 2 060 milliers d'euros au taux de 14% capitalisé.

En complément, à l'occasion du refinancement de la Société au 17 juillet 2012, le remboursement de la dette mezzanine a donné lieu à l'émission par LSF2 de 6 596 000 bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A pour un prix d'exercice de 1 euro, donnant droit de souscrire à des actions de la Société, et de 9 520 000 bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B pour un prix d'exercice de 1 euro, donnant droit de souscrire à des actions de la Société, sous réserve de la conversion des obligations convertibles en actions émises par la société.

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2016 en 2017.

6.2.12. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France.

Indemnités de fin de carrière en France

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- table de mortalité : TF00-02,
- droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- âge de départ à la retraite : 65 ans pour la catégorie Cadre(s) ; 62 ans pour la catégorie Agents de Maîtrise ; 62 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : Départ volontaire

Hypothèses	31/07/2017	31/07/2016
Taux de charges patronales (franchiseur)	52,0%	52,0%
Taux de charges patronales (succursale)	48,0%	48,0%
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	1,5%	2,0%
Taux d'évolution des salaires (succursale)	1,0%	2,0%
Taux de turnover (franchiseur)	5,2%	5,0%
Taux de turnover (succursale)	13,5%	23,0%
Taux d'actualisation	1,4%	1,1%

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec l'IAS 19 révisée pour un montant de 56 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2017, et de -22 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2016.

La charge totale de +43 milliers d'euros en 2017 (-317 milliers d'euros en 2016) est comptabilisée au titre des régimes à prestations définies.

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse

En Suisse, le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances.

Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.13. Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	Mouvements de périmètres	Autres mouvements	31/07/2017
Provisions pour litiges	669	135	-115	-54			632
Provisions pour impôts							
Autres provisions	3 295	869	-650	-1 538		142	2 118
Total provisions non-courantes	3 964	1 004	-766	-1 593		142	2 750
Provisions pour autres charges	460	32	-45	-96		-12	339
Provisions pour risques	390	129	-183	-25	0	-162	150
Provisions pour risques retour marchandises							
Total provisions courantes	850	161	-227	-121	0	-173	489
Total provisions	4 814	1 165	-993	-1 713	0	-32	3 239

Provisions non courantes :

Les provisions pour litiges comprennent essentiellement des affaires prud'homales.

Le poste Autres provisions comprend principalement :

Au 31 juillet 2017 :

- des provisions pour CIR de 1 016 milliers d'euros ;
- une provision concernant des franchisés de 599 milliers d'euros ;
- une provision relative à des litiges avec des fournisseurs pour 323 milliers d'euros.

Au 31 juillet 2016 :

- des provisions visant à faire face à des litiges opposant le Groupe à d'anciens franchisés à hauteur de 667 milliers d'euros au 31 juillet 2016 ;
- une provision concernant les anciens sièges administratifs (Aubervilliers, Kleber, Haussmann) et le magasin de Rennes St Grégoire sur la surface des locaux inoccupés jusqu'au terme des baux; le montant provisionné s'élève à 587 milliers d'euros au 31 juillet 2016 dont 274 milliers d'euros pour la part non courante et 313 milliers d'euros pour la part courante (moins d'un an).

Provisions courantes :

Le poste Provision pour autres charges comprend la part à moins d'un an de la provision pour les locaux inoccupés pour 274 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 313 milliers d'euros au 31 juillet 2016.

Le poste Provisions pour risques comprend diverses provisions envers les fournisseurs.

6.2.14. Passifs financiers

6.2.14.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2017		31/07/2016	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Oblig. conv. en actions		302 590		258 103
Oblig. conv. en actions de préférence D		2 733		2 331
I/ Emprunts obligataires convertibles		305 323		260 434
Senior secured notes	4 424	363 490	4 424	361 518
Senior notes	909	74 689	909	74 285
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	5 333	438 179	5 333	435 803
Locations financières	259		362	243
Prêts à moyen terme	0	1	27	
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	82		17 751	
Dépôts de garantie	0	1 532		1 986
III/ Dettes financières diverses	340	1 533	18 140	2 229
Total (I+II+III)	5 674	745 035	23 473	698 466

La part à court terme des Senior Secured Notes et des Senior Notes correspond aux intérêts courus au 31 juillet 2017 et au 31 juillet 2016.

Les mobilisations de créances commerciales correspondent à des tirages sur les lignes d'escompte de créances, principalement envers les franchisés.

6.2.14.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Dettes financières à l'ouverture	721 939	665 998
Souscription d'emprunts	198	216
Variation de la mobilisation des créances commerciales	-17 318	17 318
Remboursement d'emprunts	-1 223	-1 747
Charge d'intérêts de la période	47 265	40 754
Variation des concours bancaires courants	-351	-1 335
Nouveaux emprunts / locations financières		776
Mouvements de périmètre	199	-44
Autres mouvements		
Dettes financières à la clôture	750 709	721 937

6.2.14.3. Détail des principales sources de financement

6.2.14.3.1. Dette obligataire High Yield

Les caractéristiques principales de ces deux emprunts sont les suivantes :

- Un emprunt, porté par 3ABOD, dénommé Senior Secured Notes d'un montant de 365.000.000 euros émis en date du 6 mai 2014, avec un remboursement in fine au 15 avril 2019. Le taux d'intérêt applicable est un taux fixe de 5.625%. Au titre des sûretés, les titres des sociétés Alain Afflelou, LSF2, 3ABOD, AAFR et LOA ont été nantis, ainsi que les principaux comptes bancaires. L'encours au 31 juillet 2017 est de 365.000.000 euros.
- Un emprunt, porté par LSF2, dénommé Senior Notes d'un montant de 75.000.000 euros émis en date du 6 mai 2014, avec un remboursement in fine au 15 avril 2019. Le taux d'intérêt applicable est un taux fixe de 7.875%. Au titre des sûretés, les titres des sociétés Alain Afflelou, LSF2 et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les principaux comptes bancaires. L'encours au 31 juillet 2017 est de 75.000.000 euros.

Ces emprunts sont remboursables de façon anticipée sans pénalité, à compter du 15 octobre 2017.

Ces deux emprunts obligataires « high yield » sont assortis de contraintes financières limitées :

- Le Groupe n'est pas soumis au respect de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda).
- Les restrictions portent essentiellement sur la réalisation d'opérations liées à des financements supplémentaires (contracter d'autres dettes, effectuer des investissements,...).
- S'agissant des sûretés dont ces dettes sont assorties, celles-ci bénéficieront essentiellement du nantissement des titres des principales sociétés du Groupe, à leur profit, ainsi que du nantissement des principaux comptes bancaires du Groupe.

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe communique de façon trimestrielle des comptes consolidés résumés, et de façon annuelle des comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois.

Le groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2017.

6.2.14.3.2. Emprunts auprès des établissements de crédit

L'émission des emprunts obligataires High Yield de 75 millions d'euros et 365 millions d'euros a été assortie de la mise en place d'une ligne de crédit RCF de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, émise au 6 mai 2014, avec une échéance finale au 5 novembre 2018. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculé selon un ratio de levier. Une commission de non utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres des sociétés AFFLELOU, LSF2 et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO), et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Cette ligne de crédit n'a fait l'objet d'aucun tirage depuis sa mise en place.

Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 45 millions d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2017. Le groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2017.

6.2.14.3.3. Obligations convertibles émises par AFFLELOU

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Augmentations	31/07/2017
Emission obligations convertibles	137 036		137 036
Capitalisation des intérêts	123 398	44 889	168 287
Total	260 434	44 889	305 323

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 201 489 998 obligations convertibles en actions (OCA), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14%. Au 31 juillet 2016, les OCA sont valorisées à 393 270 988 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OCA sont capitalisés (la première capitalisation intervenant le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance

des obligations convertibles est fixée au 17 juillet 2027. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 1 820 000 obligations convertibles en actions à droit préférentiel de catégorie R (OC ADP), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14 %. Au 31 juillet 2016, les OC ADP sont valorisées à 3 552 301 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OC ADP sont capitalisés (la première capitalisation étant intervenue le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles est fixée au 17 juillet 2027. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

Part en capitaux propres des obligations convertibles

Les obligations convertibles en actions ont été comptabilisées en dette et en capitaux propres. A la date d'émission, et conformément à IAS 32, la composante dette a été déterminée en actualisant la valeur des flux contractuels de la dette convertible à un taux de marché estimé à 17% (voir Note 3.16.2). L'écart entre la valeur de l'instrument composé et la composante dette a été inscrit en capitaux propres, dans les "Autres réserves" pour un montant initial de 66 274 milliers d'euros.

6.2.14.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2017
Valeur comptable des OC		305 323					305 323	305 323
I/ Emprunts obligataires convertibles		305 323					305 323	305 323
Senior secured notes	4 424	363 490	363 490					367 914
Senior notes	909	74 689	74 689					75 599
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	5 333	438 179	438 179					443 513
Locations financières	259							259
Prêts à moyen terme	0	1	1					1
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	82							82
Dépôts de garantie	0	1 532	58	1 474				1 532
Autres		0						0
III/ Dettes financières diverses	340	1 533	59	1 474				1 874
Total (I+II+III)	5 674	745 035	438 238	1 474			305 323	750 709

6.2.15. Instruments de couverture

Au 31 juillet 2017, le Groupe n'a en cours aucune couverture de taux d'intérêt.

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2017, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt au 31 juillet 2017 est non significative, l'ensemble des financements du Groupe étant à taux fixe.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la partie euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe :

- a mis en place avec certains de ses fournisseurs des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, plus particulièrement avec son fournisseur principal Okia, avec lequel un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat, et ;
- des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque actions

L'exposition au risque actions du Groupe est limitée à l'investissement dans la société Optivisao.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de Ducreire.

6.3.5. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'un contrat de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 millions d'euros non utilisé permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2017 Valeur comptable	Valeur de marché	Ventilation par classification comptable		
			JV par capitaux propres	Prêt et créances	Coût amorti
Actif non courant					
Actifs disponibles à la vente	1 718	1 718	1 718		
Actifs financiers non courants	16 203	16 203		16 203	
Actifs courants					
Créances clients	83 123	83 123			83 123
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 326	35 326		35 326	
Passif non courant et courant					
Emprunts obligataires convertibles	305 323	305 323			305 323
Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	443 513	442 395			442 395
Dettes financières diverses	1 874	1 874			1 874
Dettes fournisseurs	43 295	43 295			43 295

Au 31 juillet 2017, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;
- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, la méthode de valorisation a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à Dublin) et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers).

Les tableaux ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25
- dans la troisième : la catégorie IAS 39 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8.

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et variations

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2017 à 35 245 milliers d'euros (contre 38 948 milliers d'euros au 31 juillet 2016) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 326	39 381
Découverts bancaires	-82	-433
Total	35 245	38 948

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2016	31/07/2017	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A - Engagements donnés					
Engagements de loyers – locaux administratifs	7 471	6 130	2 081	3 415	633
Engagements de loyers – magasins	28 845	30 995	14 014	16 253	729
Engagements de loyers – locations simples	850	1 140	750	390	
Garanties diverses en faveur de tiers	5 942	6 201	3 446	2 711	44
Cautions et garanties bancaires – Espagne	9 966	12 986	2 065	10 280	641
Cautions et garanties bancaires – France	9 018	5 763	4 491	1 272	
Total Engagements donnés	62 093	63 215	26 830	34 287	2 046
B - Engagements reçus					
Engagements de loyers – locaux administratifs	1 902	1 000	150	600	250
Garanties liées aux fonds vendus par le Groupe	14 390	13 677	3 582	6 953	3 142
Engagements liés à la centrale de paiement	6 455	6 108	1 173	4 567	367
Total Engagements reçus	22 747	20 785	4 905	12 120	3 759

Les engagements de loyers correspondent aux immeubles occupés par le Groupe, que ce soit en tant que locaux administratifs ou en tant que locaux commerciaux (magasins d'optique), les engagements marginaux de loyers sur contrats de location simple correspondant essentiellement à des contrats de location de matériel informatique sans engagements d'achats.

Les cautions diverses envers les tiers correspondent pour l'essentiel aux engagements de loyers que le Groupe a conservés auprès de certains bailleurs sur des magasins cédés, ayant pour contrepartie des engagements reçus, de même nature en faveur du Groupe, de la part des franchisés repreneurs.

Enfin, les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, dans la limite maximale d'une quotité généralement fixée autour de 30%.

Les engagements reçus liés à la centrale de paiement correspondent principalement à des nantissements et cautions consentis par les franchisés, sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement.

➤ Evaluation des engagements

Les engagements de loyers immobiliers sont évalués, sur la base de la durée des baux (sans possibilité de sortie) restant à courir à la date de clôture, tout comme les autres contrats de location simple, correspondant principalement au matériel informatique. Il est par ailleurs précisé que les contrats de location financement et crédit-bail, portant essentiellement sur les actifs de points de vente (mobilier, matériel optique, ...) figurant dans la dette du Groupe ne sont pas reportés dans le tableau ci-dessus, pour autant qu'ils n'intègrent pas d'engagements spécifiques.

➤ Engagements reçus au titre de la relation avec les franchisés

Dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre des cautions personnelles en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires HT annuel en France et en Espagne ; seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

6.6.2. Dépendance du Groupe l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3. Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Le 27 mai 2015, l'Autorité de la Concurrence en France a notifié à Alain Afflelou Franchiseur ses griefs aux termes desquels il est reproché à Alain Afflelou Franchiseur de « s'être entendu, depuis au moins 2003 jusqu'à 2009, avec des fournisseurs de montures optiques et solaires pour fixer le prix de vente aux consommateurs et faire obstacle à la libre fixation des prix par le jeu de la concurrence en violation des dispositions de l'article L.420-1 du code de commerce et de l'article 101, paragraphe 1 du TFUE ».

Alain Afflelou Franchiseur a apporté ses réponses aux griefs formulées par l'Autorité de la Concurrence le 27 juillet 2015 en en contestant fermement l'ensemble. En juillet 2016, la société Alain Afflelou Franchiseur a reçu de l'Autorité de la Concurrence un rapport en réponse rejetant les arguments présentés par Alain Afflelou Franchiseur, mais en réduisant cependant la période des pratiques litigieuses présumées initialement envisagée, précisant que les pratiques litigieuses s'étaient étalées pour ce qui concerne la société Alain Afflelou Franchiseur entre le 25 février 2005 et le 31 décembre 2009 et retenant un plafond maximal de condamnation d'environ 12,5 millions d'euros.

L'Autorité de la Concurrence a rendu une décision le 24 février 2017 sur les griefs d'entente verticale. L'Autorité a décidé de renvoyer ce dossier à l'instruction. Il est difficile de présager du résultat de cette nouvelle instruction étant précisé qu'à ce stade de la procédure il a été considéré que l'entente n'était pas identifiée. Ce renvoi devrait se concrétiser par une notification complémentaire pouvant prendre plusieurs mois. Il n'est pas possible d'apprécier le montant auquel la société Alain Afflelou Franchiseur pourrait être éventuellement condamnée si la nouvelle instruction de l'Autorité de la Concurrence devait prospérer.

La société Alain Afflelou Franchiseur, qui reste convaincue de son bon droit, entend continuer à contester vigoureusement l'ensemble des accusations de l'Autorité de la concurrence. En conséquence, aucune provision relative à ce contentieux n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du Groupe. Le Groupe estime qu'il n'existe aucun autre litige connu de lui comportant des risques probables significatifs, susceptibles d'affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice. Aucun litige, pris individuellement, n'est significatif à l'échelle de la Société ou du Groupe Afflelou. Le Groupe n'a connaissance d'aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat du Groupe Afflelou.

6.7. Parties liées

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- La société Lion Seneca Lux 2, premier actionnaire de la Société et les entités qui la contrôlent :
 - La société Lion Capital assure des prestations de management au profit de Lion Seneca France 2. A ce titre, le Groupe a enregistré une charge de 1 081 milliers d'euros en 2017 et 1 009 milliers d'euros en 2016.
 - La société Lion Seneca Lux 2 a souscrit 172 443 497 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société et 711 895 obligations convertibles en actions de préférence D de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 337 781 milliers d'euros en 2017 et 295

275 milliers d'euros au 31 juillet 2016, dont 41 986 milliers d'euros et 36 791 milliers d'euros d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2017, et 2016 respectivement.

- La société Afflelou (anciennement « Lion Seneca France 1 ») a également accordé une convention de prêt de 2 000 milliers d'euros à Lion Seneca Lux 2, dont le solde s'élève à 2 318 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et à 1 620 milliers d'euros au 31 juillet 2016. Les produits d'intérêts au 31 juillet 2017 s'élèvent à 288 milliers d'euros. Les produits d'intérêts de l'exercice précédent ont été capitalisés pour 213 milliers d'euros au 31 juillet 2016.

➤ Monsieur Alain Afflelou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :

- La société Holding AA-OC a souscrit 29 046 501 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 57 473 milliers d'euros et à 50 329 milliers d'euros au 31 juillet 2017, et 2016, respectivement, dont 7 144 milliers d'euros et 6 271 milliers d'euros, d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2017 et 2016, respectivement.
- Les sociétés HOLDING AA OC et AA CONSEIL LIMITED dont le gérant est Monsieur Alain Afflelou, assurent des prestations au profit d'AAI. La société Holding AA OC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou, dont la charge s'est élevée à 100 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 433 milliers d'euros au 31 juillet 2016. La dette du Groupe envers Holding AA OC s'élève à 29 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 68 milliers d'euros au 31 juillet 2016. La société AA CONSEIL LIMITED assure des prestations de conseil en stratégie commerciale, dont la charge s'est élevée à 138 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 125 milliers d'euros au 31 juillet 2016. La dette du Groupe envers AA CONSEIL LIMITED s'élève à 138 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et aucune dette n'était comptabilisée au 31 juillet 2016.
- La société AA OC Mag., qui assure la gestion de sept droits au bail et assimilés de l'enseigne ALAIN AFFLELOU et deux droits au bail et assimilés sous enseigne OD au 31 juillet 2017. AAOC a mandaté LOA pour gérer ces magasins pour son compte. Le Groupe a facturé 2 899 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 3 309 milliers d'euros au 31 juillet 2016, et a été facturé pour 32 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 138 milliers d'euros au 31 juillet 2016. La créance nette du Groupe s'élève à 1 035 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et à 443 milliers d'euros au 31 juillet 2016.
- La société AA OC MAG et L'OPTICIEN AFFLELOU ont conclu des options de vente et d'achat en date du 31 janvier 2017, portant sur respectivement la vente à L'OPTICIEN AFFLELOU ou l'acquisition par L'OPTICIEN AFFLELOU de 9 fonds de commerce franchisés du Groupe. L'option de vente est exerçable du 1er février au 30 mars de chacune des années 2018, 2019 et 2020 (à hauteur de 3 fonds de commerce par année) et l'option d'achat est exerçable du 1er janvier au 1er février de chacune des années 2018, 2019 et 2020 (à hauteur de 3 fonds de commerce par année), et ce, pour un prix déterminable, à déterminer au jour de la levée d'option sans qu'il puisse être inférieur, pour l'ensemble des 9 fonds de commerce à 6 200 milliers d'euros ni supérieur à 6 800 milliers d'euros.
- La Fondation ALAIN AFFLELOU, fondation d'entreprise créée par AAE. La fondation a perçu 26 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 57 milliers d'euros au 31 juillet 2016.
- Le Fonds de dotation ALAIN AFFLELOU, fonds de dotation créé par AAFR dont le président est Monsieur Alain Afflelou. La fondation n'a rien perçu au 31 juillet 2017 et au 31 juillet 2016.

➤ Les membres du Conseil d'Administration :

- La société CAP DEPO, basée à Rouen, dont l'associé unique a pour dirigeant Monsieur Emmanuel POUX, frère de Frédéric POUX, est un prestataire qui assure les prestations supply chain et logistiques du Groupe. La société CAP DEPO a facturé 402 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 389 milliers d'euros au 31 juillet 2016. La dette du groupe s'élève à 199 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 137 milliers d'euros au 31 juillet 2016.
- L'association ALAIN AFFLELOU, présidée par Monsieur Frédéric POUX, a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations).
- Monsieur Frédéric Poux, gérant de la société LJV Capital, laquelle est présidente des sociétés AFFLELOU et LSF2 a facturé 450 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 484 milliers d'euros au 31 juillet 2016.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des mandataires sociaux du Conseil d'Administration tant au titre d'un contrat de travail qu'au titre de fonctions de dirigeant versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à 840 milliers d'euros en 2017 et 866 milliers d'euros en 2016.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Il n'existe pas, à ce jour, d'avantage postérieur à l'emploi concernant les dirigeants, à l'exception des autres que les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.12. ainsi que les indemnités de départ en cas de non renouvellement ou révocation des dirigeants une indemnité forfaitaire de 18 mois de rémunération sera versée et en cas d'activation de la clause de non-concurrence la société devra également verser, pendant toute la durée de la clause (soit 12 mois), une indemnité mensuelle brute d'un montant global forfaitaire égal à 50% de la moyenne mensuelle de la rémunération.

6.8. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	31/07/2017				31/07/2016			
	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total
Audit statutaire	218	310	31	559	184	299	22	506
Autres missions complémentaires liées à l'audit statutaire					7			7
Total audit	218	310	31	559	191	299	22	512
Autres	612	710	1	1 323	4	109	12	125
Total autres prestations	612	710	1	1 323	4	109	12	125
Total	830	1 020	32	1 882	195	408	34	637

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2017, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31-jul-17			31-jul-16		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Afflelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
Lion Seneca France 2 (LSF2)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou International (AAI) ⁽¹⁾	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou España (AAE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance Espana (OFE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Audiologo (AAU)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Digital Ltd (AAD) ⁽²⁾	Londres	Angleterre				IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia limited (AAA)	Hong Kong	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFBEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Lion Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Ursa Vision (OPT) ⁽³⁾	Madrid	Espagne		Fusion		IG	100%	100%
DIGITAL EYEWEAR ⁽⁴⁾	Paris	France	IG	100%	100%			
AA LATAM ⁽⁵⁾	Madrid	Espagne	IG	100%	100%			
Groupe AAO :								
F2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ALDEBARÁN ⁽⁶⁾	Madrid	Espagne	IG	100%	100%			
FAQE 2015 ⁽⁷⁾	Madrid	Espagne		Fusion				
Groupe LOA :								
L'Opticien Afflelou (LOA), ex-FP2A	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CNF Optic ⁽⁸⁾	Paris	France				IG	100%	100%

(1) AA Brands étant une succursale de la société Alain Afflelou International, cette entité n'est pas mentionnée dans le périmètre de consolidation.

(2) Liquidée le 1er Avril 2017.

(3) Fusionnée rétroactivement au 1er Août 2016 dans la société Optical Finance Espana(OFE).

(4) Créée le 30 Septembre 2016.

(5) Créée en Décembre 2016.

(6) Acquise le 1er Juillet 2017.

(7) Acquise le 1er Janvier 2017 et fusionnée dans la société Alain Afflelou Optico (AAO) le 30 Avril 2017.

(8) Cédée en Décembre 2016.

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants ainsi qu'un Fonds de dotation en France destiné à la collecte de fonds en vue de participer à des actions menées directement ou par le biais d'associations. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces trois participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

8. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement notable intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice au 31 Juillet 2017, n'a été constaté par le Groupe.

I – Etat de la situation financière consolidée
(En milliers d'euros)

Actif	Note	31/07/2017	31/07/2016
Marque	6.2.1	660 982	655 600
Goodwill	6.2.2	171 478	175 599
Immobilisations incorporelles	6.2.3	58 096	61 585
Immobilisations corporelles	6.2.4	21 720	21 724
Autres actifs financiers	6.2.6	17 921	18 527
Actifs d'impôts différés	6.1.8.4	2 626	3 161
Actifs non courants		932 824	936 196
Stocks	6.2.7	26 192	23 444
Créances clients	6.2.8	83 123	76 897
Autres actifs courants	6.2.9.1	96 267	96 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.10	35 326	39 381
Actifs destinés à la vente			1 361
Actifs courants		240 908	237 369
Total Actif		1 173 732	1 173 565

Passif	Note	31/07/2017	31/07/2016
Capital social	6.2.11	78 332	146 690
Autres réserves		27 723	-31 028
Résultat net de l'exercice		-959	-9 606
Autres éléments du résultat global		-285	-226
Total capitaux propres		104 812	105 830
Dettes financières long terme	6.2.14	745 035	698 466
Passifs d'impôt différés	6.1.8.4	156 076	181 964
Avantages du personnel et assimilés	6.2.12	1 789	1 791
Provisions non courantes	6.2.13	2 750	3 964
Autres passifs non courants		912	3 569
Passifs non courants		906 563	889 754
Dettes financières court terme	6.2.14	5 674	23 473
Provisions courantes	6.2.13	489	850
Dettes fournisseurs	6.2.9.2.	43 295	40 478
Passif financiers dérivés		363	385
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.3	6 399	5 264
Autres passifs courants	6.2.9.2	106 138	107 531
Passifs courants		162 357	177 981
Total Passif et Capitaux Propres		1 173 732	1 173 565

II – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	372 822	345 663
Coût des achats		-194 153	-177 866
Salaires et charges sociales	6.1.2	-57 630	-52 290
Autres achats et charges externes	6.1.4	-42 476	-39 462
Autres impôts et taxes		-2 188	-3 078
Amortissements, dépréciations et provisions	6.1.5	-8 920	-8 153
Résultat opérationnel courant		67 454	64 814
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-12 788	-3 279
Résultat opérationnel		54 666	61 535
Produits financiers		2 619	3 528
Coût de l'endettement		-74 623	-67 863
Autres charges financières		-5 310	-4 119
Résultat financier	6.1.7	-77 314	-68 454
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		-22 649	-6 919
Produits (charges) d'impôts	6.1.8.2	21 690	-2 687
Résultat net		-959	-9 606
Résultat net par action de base et dilué (en €)	6.1.9	-0,01	-0,07

III – Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Résultat net	-959	-9 606
Ecarts de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	39	24
Variation de juste valeur des instruments financiers		
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers		
Variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	-195	
Effet des impôts sur la variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	41	
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	-115	24
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	79	-33
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	-23	11
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net	56	-22
Total des autres éléments du résultat global	-58	2
Résultat global	-1 018	-9 604

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		-959	-9 606
Dotations aux amortissements et provisions		23 019	19 654
Reprises des provisions		-13 455	-21 484
Plus et moins-values de cession	6.1.6	5 186	9 589
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	-21 690	2 687
Coût de l'endettement financier	6.1.7	74 623	67 863
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		66 724	68 704
Variation de stocks		-3 381	2 052
Variation des créances		-6 992	-14 980
Variation des dettes		484	-431
Charges et produits constatés d'avance		721	676
Variation du besoin en fonds de roulement		-9 167	-12 683
Impôts versés	6.1.8.3	-3 741	-2 887
Flux net de trésorerie générés par l'activité		53 816	53 134
Opérations d'investissement :			
Décaissement acquisition immobilisations incorporelles	6.2	-8 411	-6 260
Décaissement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-7 176	-7 708
Encaissement sur cession immobilisations		3 109	7 668
Décaissement acquisition immobilisations financières	6.2.6	-4 293	-3 600
Encaissement sur cession immobilisations financières	6.2.6	6 010	5 230
Acquisition de filiales	4	-1 012	-24 967
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-11 773	-29 637
Opérations de financement :			
Souscription d'emprunts	6.2.14.2	198	18 309
Remboursement d'emprunts	6.2.14.2	-18 541	-1 747
Décaissement autres charges financières		-1	
Frais sur émission d'emprunts		0	
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-27 392	-27 124
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		-45 736	-10 558
Incidence de la variation des taux de change		-11	-5
Variation de trésorerie		-3 704	12 934
Trésorerie à l'ouverture		38 948	26 015
Trésorerie à la clôture	6.5.1	35 245	38 948

V – Etats des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social (1)	Autres réserves (2)	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres au
Capitaux propres au 31/07/2015	146 690 002	146 690	-7 043	-23 985	-228	115 436
Affectation du résultat N-1			-23 985	23 985		
Résultat global de l'exercice				-9 606	2	-9 604
Capitaux propres au 31/07/2016	146 690 002	146 690	-31 028	-9 606	-226	105 830
Affectation du résultat N-1			-9 606	9 606		
Mouvements sur le capital		-68 358	68 358			
Résultat global de l'exercice				-959	-58	-1 018
Capitaux propres au 31/07/2017	146 690 002	78 332	27 723	-959	-285	104 812

(1) Voir Note 6.2.11

(2) Dont composante capitaux propres des obligations convertibles (voir Note 6.2.14.3.3)

VI – Annexe aux états financiers consolidés

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, anciennement dénommée LION SENECA France 1 (« AA » ou « la Société »), est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par LION SENECA Lux 2, et a son siège social au 11 rue d'Argenson à Paris 8^{ème}. Le « Groupe » comprend la société mère qui détient 100% de LION SENECA France 2 (« LSF2 »), qui elle-même contrôle 3AB OPTIQUE DÉVELOPPEMENT (« 3ABOD ») et ses filiales.

En date du 30 août 2016, la société LION SENECA France 1 a modifié sa dénomination sociale en AFFLELOU. A cette occasion, les organes de gouvernance ont également été modifiés pour substituer au Directoire et au Conseil de Surveillance, un Conseil d'Administration.

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés européens de la Belgique et de la Suisse. Le Groupe a par ailleurs également une présence dans différents pays d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique.

L'activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers d'un réseau de franchise et de magasins détenus en propre sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN », « OPTICAL DISCOUNT », « OPTIMIL », « CLARO by AFFLELOU » et « HAPPY VIEW ».

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle commercial de franchise.

Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des réseaux de franchise (essentiellement droits d'entrée, redevances de franchise et redevances de communication) et par leurs achats, au travers d'une part de services apportés aux fournisseurs des différentes enseignes, et d'autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseigne.

Le Groupe détient en propre un réseau de magasins destiné à soutenir son développement. Ce réseau en propre a pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans les zones stratégiques et géographiques clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, et (iii) d'assurer la gestion du parc global de magasins, via une activité de portage temporaire des magasins en fin de franchise ou en difficulté, pour assurer leur maintien sous les enseignes du Groupe, en vue d'une reprise ultérieure par de nouveaux franchisés.

Enfin, le Groupe réalise une partie de ses ventes au travers du canal de commerce en ligne, avec notamment les sites happyview.fr et malentille.com acquis au cours de l'exercice passé.

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe comporte 1 474 magasins dont 1400 points de vente optique et 74 points de vente audio au 31 juillet 2017, se répartissant entre 1 254 magasins à l'enseigne ALAIN AFFLELOU, 162 magasins Optical Discount, 8 magasins CLARO by AFFLELOU, 49 magasins Optimil et 1 magasin Happy View, contre 1 395 points de vente optique et points de vente audio au 31 juillet 2016.

Conformément aux intentions du Groupe, la fusion des enseignes orientées vers le premier prix a été entamée dès le début d'année 2016. Au 31 juillet 2017, le Groupe a porté le nombre de magasins à l'enseigne OPTICAL DISCOUNT à 162, contre 135 au 31 juillet 2016, principalement à la suite de la transformation d'un nombre important de magasins CLARO by AFFLELOU en OPTICAL DISCOUNT, le portefeuille de magasins discount étant désormais quasi-totalement unifié.

On rappellera en outre que le portefeuille des 74 points de vente d'aides auditives est complété par 170 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 244 implantations d'aides auditives, contre 177 implantations au 31 juillet 2016.

Au cours de l'exercice passé, le Groupe a élargi sa présence internationale, notamment via des implantations en Amérique Latine et en Asie, le Groupe couvrant 16 pays au 31 juillet 2017.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 179 magasins d'optique et 5 magasins d'audio au 31 juillet 2017 contre 184 magasins d'optique et 4 magasins d'audio au 31 juillet 2016.

2.2. Participation dans le groupe portugais Optivisao (Voir Note 6.2.6)

Le Groupe détient au 31 Juillet 2017, une participation de 29,77 % du capital de la société OPTIVISAO, une enseigne en franchise, parmi les leaders du secteur optique au Portugal.

Au cours des derniers mois, certains investisseurs ont cédé leur participation représentant 59,42 % du capital à la société BRODHEIM.

Le Groupe a contesté les conditions de ces cessions, pour lesquelles il n'a pas pu faire valoir son droit de préemption.

A ce titre, le Groupe a constitué un séquestre auprès de l'Etat portugais, en vue de garantir le règlement des titres dans le cas où la conclusion du litige lui serait favorable, et permettrait l'acquisition d'une partie des titres repris par BRODHEIM, représentant 38,74%.

Parallèlement, des discussions continuent avec BRODHEIM, en vue d'une issue amiable qui inclurait également la participation actuelle d'AFFLELOU au sein d'OPTIVISAO.

2.3. Acquisition des sites de ventes en ligne Happyview et Malentille.com

Le Groupe a acquis en date du 30 septembre 2016, deux marques de vente d'équipements d'optique par internet, connu sous le nom de Happy View pour un montant de 1 400 milliers d'euros et un site de vente en ligne de lentilles et de produits lentilles connu sous le nom de Malentille pour un montant de 2 000 milliers d'euros. Ces activités sont regroupées au sein de la filiale Digital Eyewear et viennent compléter l'activité préexistante de vente en ligne des sites OpticalDiscount.com et Afflelou.com.

2.4. Projet d'introduction en bourse

En date du 3 octobre 2016, le Conseil d'Administration a approuvé le projet d'offre au public et d'admission des actions AFFLELOU aux négociations sur le marché réglementé français, sous réserve du visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Dans le cadre de ce projet, le Groupe prévoyait le remboursement anticipé du financement obligataire High-Yield, via une augmentation de capital par appel public à l'épargne et la mise en place d'un nouveau financement à hauteur de 270 millions d'euros. Compte tenu des conditions de marché et en accord avec ses actionnaires, le Groupe Afflelou a pris la décision de ne pas finaliser son projet d'introduction en Bourse.

2.5. Réduction de capital

En date du 10 octobre 2016, les Associés ont approuvé la réduction de capital de la Société motivée par des pertes d'un montant de 68.357.540,93 euros par diminution de la valeur des parts, portant la valeur nominale des parts à 0,534 euro.

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Référentiel et textes appliqués

Les comptes consolidés du Groupe au 31 juillet 2017 sont établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS IC (IFRS Interpretation Committee), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2016 et consultables sur le site Internet de la Commission européenne (disponibles sur http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Au 31 juillet 2017, le Groupe n'a pas adopté par anticipation de normes ou d'autres textes IFRS.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des comptes consolidés clos au 31 juillet 2016, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 :

- IAS 19 – Amendement : Avantages du personnel - Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycles 2010-2012 et 2012-2014) ;
- IFRS 11 – Amendement : Comptabilisation d'acquisition d'intérêts dans une activité conjointe ;
- IAS 16 et IAS 38 – Amendements : Clarification sur les modes d'amortissement acceptables ;
- IAS 1 – Amendement : Initiative concernant les informations à fournir ;
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – Amendements : Entités d'investissement: application de l'exception de consolidation.

Ces normes et amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 juillet 2017.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application non applicables au 1^{er} août 2016. :

- IFRS 9 : Instruments financiers.

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires issus des contrats clients.

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Le Groupe a démarré les travaux de détermination des impacts de ces normes sur ses états financiers mais n'est pas encore en mesure de fournir une information quantitative sur ces impacts.

- IFRS 16 : Contrats de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. Cette norme, qui remplacera la norme IAS 17 et ses interprétations, va conduire à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). Cette nouvelle norme, non encore adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Les travaux d'analyse et de mesure de l'incidence sont en cours ainsi que le choix des options de première application.

Les normes, interprétations et amendements publiés par l'IASB mais qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne :

- Amendements IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017.
- Amendements IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017.
- Améliorations annuelles, Cycle 2014-2016 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 ou 1er janvier 2018 selon la date d'adoption par l'Union Européenne.
- Amendements IFRS 2 « Classification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'impact de l'application de ces amendements et interprétations, publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne, sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

3.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle.

3.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminées. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

3.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées.

3.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ».

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils

interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

3.3. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques) et l'évaluation des provisions. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 3.7 et 6.2.3.3	Tests de dépréciation des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UGT Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 3.11 et 6.2.7	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Notes 3.17.2 et 6.1.8.4	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles

3.4. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

3.4.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du

règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ».

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 3.10. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

3.4.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise de l'environnement économique dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Ecarts de conversion ».

3.5. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent.

Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 1 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

Enfin, les droits au bail et assimilés en France ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation (Note 3.7). Les droits au bail acquis en Espagne sont amortis sur la durée de vie résiduelle du contrat de bail sous-jacent, en l'absence de protection légale au-delà de la fin du bail.

3.6. Immobilisations corporelles

3.6.1. Evaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

3.6.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique en crédit-bail	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	5 ans	Linéaire

3.7. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérait plus pertinente.

3.8. Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition ou met des actifs à disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 « Contrats de location » afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

➤ Côté preneur

Location-financement : lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux et fait l'objet d'un amortissement sur la durée du contrat.

Location simple : les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que d'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

➤ Côté bailleur

Les contrats de location gérance signés par le Groupe avec ses franchisés sont tous des contrats de location simple. Les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des contrats.

3.9. Autres actifs et passifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

1. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur et le coût amorti sont assimilés au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Cette catégorie recouvre les crédits vendeurs octroyés à des franchisés ayant acquis des points de vente auprès du Groupe et des dépôts de garantie auprès des bailleurs du Groupe. En ce qui concerne les crédits vendeurs, leur coût amorti est égal au nominal, en l'absence de frais significatifs liés à leur mise en œuvre. Ces crédits peuvent être remboursés par anticipation au gré des franchisés (soit par refinancement auprès de leur partenaire bancaire, soit sur ressources propres). Les créances rattachées à des participations, les dépôts et cautionnements, les prêts et créances courantes et les créances commerciales sont également incluses dans cette catégorie et sont classées en « Autres actifs financiers » courants ou non-courants et, dans le poste « Clients ».

2. Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat. La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

3.10. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est appliquée si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 %.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à leurs justes valeurs. La part efficace est comptabilisée dans le résultat global et la part inefficace est comptabilisée en résultat net.

3.11. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures exclusives, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de notre activité de centrale d'achat), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers). Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- ✓ 20% pour les produits de plus d'un an
- ✓ 40% pour les produits de plus de deux ans
- ✓ 80% pour les produits de plus de trois ans
- ✓ 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

3.12. Autres actifs et passifs courants

3.12.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ». Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

Les Autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

3.12.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux et aux dépenses de communication et sponsoring sont inscrites au bilan au coût amorti.

Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée au bilan diminuée des découverts bancaires.

3.14. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- (a) Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- (b) une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - a. il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
 - b. le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

3.15. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

3.16. Dettes financières

3.16.1. Emprunts et autres passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39 « Instruments financiers ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de

l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 3.10 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

3.16.2. Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « *Instruments financiers : information à fournir et présentation* ». La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux du marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission et du rang de subordination) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements attendus sur la durée de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de la partie de l'emprunt inscrite en dette financière.

3.17. Impôts

3.17.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat global consolidé.

3.17.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.18. Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue d'être cédés

La norme IFRS 5 « *Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées* » requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue d'être cédés et des activités abandonnées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue d'être cédés si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente

immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue d'être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue d'être cédés. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

3.19. Présentation bilancielle – Courant/Non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

3.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

➤ Les revenus sur ventes réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés ; les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. Les redevances de franchise et les revenus de communication sont facturés sur la base d'un pourcentage des ventes déclarées par les magasins franchisés et comptabilisées linéairement ; les redevances Master Franchise Audio et prestations de services associées sont également comptabilisées linéairement.

➤ Les revenus sur achats réseaux comprennent : les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe, comptabilisés à la date effective de réalisation de la vente ; les ventes de produits griffés ALAIN AFFLELOU aux distributeurs exclusifs et aux franchisés, comptabilisés à la date effective de réalisation de la vente ; et les commissions de référencement, de ducrône, de distribution et les escomptes facturés aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires comptabilisés mensuellement.

➤ Les revenus des magasins détenus en propre comprennent : les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « ALAIN AFFLELOU », « OPTICAL DISCOUNT », « CLARO by AFFLELOU », « HAPPY VIEW » et les ventes résultant de l'activité d'aide auditive « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN », à la date effective de réalisation de la vente ; et les revenus de location gérance des magasins détenus en propre et supportés par une tierce partie, comptabilisés mensuellement.

Le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net de la garantie et des remises accordées.

3.21. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- Le coût d'achat des montures
- Le coût d'achat des verres
- Le coût d'achat des lentilles
- Le coût d'achat des accessoires et autres marchandises
- La variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus
- Le coût des achats de communication

3.22. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel

intitulée « Autres éléments opérationnels ». Les autres produits et charges opérationnels, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation (acquisition ou cession) ;
- les litiges majeurs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant, constituent les autres produits et charges opérationnels non courants qui, en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du groupe et correspondant à des événements majeurs, limités et inhabituels.

3.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

4. Variations de périmètre

4.1. Variations de périmètre de l'exercice 2017

La principale variation du périmètre de consolidation du Groupe correspond à la création de la société DIGITAL EYEWEAR fin Septembre 2016 afin de constituer le pôle digital du Groupe en achetant deux marques de pure-players : Happyview.fr et Malentille.com.

4.2. Variations de périmètre de l'exercice 2016

4.2.I. Acquisition de l'enseigne LSFA

L'activité de distribution d'aides auditives auparavant exploitée par la société franchiseur LION SENECA France AUDIO détenue par la Holding AA & Fils et Lion Seneca LuxTopco, et avec laquelle le Groupe avait conclu un contrat de master franchise le 29 juillet 2013, a été acquise à 100 % par celui-ci en date du 31 juillet 2016. Cette opération a été motivée notamment par les synergies d'activité importantes qui existent avec l'activité optique, l'imbrication forte de son réseau avec celui de l'enseigne ALAIN AFFLELOU, dès lors que plus des deux tiers des implantations sont des espaces au sein de magasins ALAIN AFFLELOU, et enfin en raison du potentiel important de cette enseigne. L'activité de l'enseigne ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN, et son franchiseur LION SENECA France AUDIO est donc désormais pleinement intégrée dans le Groupe.

Affectation du prix d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/07/2016
Contrepartie transférée (a)	20 000
Immobilisations incorporelles	65
Immobilisations corporelles	433
Autres actifs financiers	57
Actifs d'impôts différés	2 826
Stocks	159
Créances clients	1 785
Autres actifs courants	2 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 176
Avantages du personnel et assimilés	-38
Provisions non courantes	-20
Passifs financiers	-7
Passifs courants	-5 744
Juste valeur reconnue à la date de 1ère consolidation (b)	2 812
Goodwill (a) - (b)	17 188

La contrepartie transférée est intégralement composée du prix d'acquisition des titres, soit 20.000 milliers d'euros intégralement payés à la clôture de l'exercice. Les frais d'acquisition de LION SENECA France AUDIO sont de 31 milliers d'euros.

Le Groupe a affecté définitivement le prix d'acquisition pour 17 188 milliers d'euros en Goodwill. La valorisation de la société LION SENECA France AUDIO est fondée sur les fortes perspectives de développement de l'activité de distribution des aides auditives en France et sur les autres zones géographiques où le Groupe est présent. Sur les exercices clos au 31 juillet 2015 et 31 juillet 2016, les ventes du réseau Alain Afflelou Acousticien ont en effet enregistré des croissances de plus de 50% par an. Ces performances s'inscrivent dans un marché dont les perspectives de croissance à court et moyen terme sont élevées mais reposent avant tout sur la réussite de l'enseigne. La capacité bénéficiaire de LSFA devrait progresser rapidement, à proportion du développement de

l'activité du réseau Alain Afflelou Acousticien, dans la mesure où cette activité repose sur le même modèle économique que celle d'Alain Afflelou franchiseur.

L'incidence de la variation de périmètre, présentée dans le tableau de flux de trésorerie de l'exercice clos au 31 juillet 2016 est obtenue à partir de la contrepartie transférée, soit 20 000 milliers d'euros, représentant la totalité du prix d'acquisition, qui a été entièrement payé à la clôture de l'exercice, diminuée de la trésorerie positive acquise pour 1 169 milliers d'euros, soit un impact net de 18 831 milliers d'euros.

4.2.2. Acquisition de l'enseigne OPTIMIL

Le Groupe a conclu en date du 31 juillet 2016 l'acquisition de la totalité des actions de la société URSA VISION. URSA VISION est l'entité franchiseur de l'enseigne OPTIMIL.

URSA VISION est présente dans le segment du premier prix depuis sa création en 26 janvier 2016. Elle a notamment développé une offre commerciale sur les grandes marques de solaires et montures. Elle est également présente sur le segment lentilles, avec notamment une offre d'e-commerce.

URSA VISION gère un portefeuille de 54 magasins en franchise au 31 juillet 2016. Par ailleurs, la société dispose d'un réseau d'environ 140 partenaires opticiens dans le cadre de sa centrale d'achats. Et enfin, la société développe une activité de ventes en lignes qu'il n'est pas envisagé à ce stade d'intégrer dans le périmètre repris par le Groupe. Le projet du Groupe est d'intégrer URSA VISION dans le pôle discount, développé en France sous la marque OPTICAL DISCOUNT. Cette opération permet d'élargir à l'international le segment discount du Groupe, avec un parc combiné de 55 points de vente. L'opération s'effectue avec maintien des équipes en place, et notamment la famille du fondateur, la direction actuelle d'OPTIMIL ayant pour objectif d'assurer le développement futur du segment discount en Espagne, avec les nouveaux moyens que lui confère le Groupe.

URSA VISION a fusionnée rétroactivement au 1er août 2016 dans la société Optical Finance Espana(OFE).

Affectation du prix d'acquisition

Sur la base de business plan d'acquisition, le Groupe a affecté définitivement le prix d'acquisition pour 4 255 milliers d'euros en Marque.

(en milliers d'euros)	affectation initiale	affectation définitive
Contrepartie transférée (a)	4 503	4 503
Marque		4 255
Immobilisations corporelles	47	47
Stocks	588	588
Créances clients	308	308
Autres actifs courants	66	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122	122
Passifs courants	-883	-883
Juste valeur reconnue à la date de 1ère consolidation (b)	248	4 503
Goodwill (a) - (b)	4 255	-4 255
		0

Au 31 juillet 2016, la contrepartie transférée était composée du prix d'acquisition des titres payé à la clôture de l'exercice, soit 3 378 milliers d'euros, augmenté des compléments de prix différés pour 1 125 milliers d'euros, soit un montant global de 4 503 milliers d'euros. Les frais d'acquisition d'OPTIMIL sont de 222 milliers d'euros.

Le Groupe avait affecté de manière provisoire le prix d'acquisition pour 4 255 milliers d'euros en Goodwill au 31 juillet 2016, dans l'attente de la détermination de la valeur de la marque OPTIMIL.

Compte tenu des performances de la société le groupe a constaté une dépréciation de 2 273 milliers d'euros au cours de l'exercice clos 31 juillet 2017.

L'incidence de la variation de périmètre, présentée dans le tableau de flux de trésorerie de l'exercice clos au 31 juillet 2016 est obtenue à partir de la contrepartie transférée, soit 4 503 milliers d'euros, diminuée de la trésorerie positive acquise pour 122 milliers d'euros et des compléments de prix différés pour 1 125 milliers d'euros, soit un impact net de 3 256 milliers d'euro.

Compléments de prix

Au 31 juillet 2016, l'acquisition de 100% des titres de la société URSA VISION est assortie de compléments de prix. Le premier complément de prix, conditionné uniquement aux performances de l'entreprise au 31 juillet 2018, est inclus dans le prix d'acquisition, pour un montant de 1 125 milliers d'euros au 31 juillet 2016. Le mécanisme d'attribution du complément de prix, variable et plafonné, est assis sur la progression des performances d'OPTIMIL. Cette progression sera mesurée en comparant les performances en termes de rentabilité opérationnelle au 31 juillet 2018, avec un niveau de référence déterminé pour l'exercice clôturé le 31 juillet 2016. Le second complément de prix, conditionné uniquement à la présence de certains managers au 31 juillet 2018, sera évalué et comptabilisé linéairement au compte de résultat de l'entreprise, en application d'IFRS 3.B55 (a).

Au 31 juillet 2017, sur la base des performances de la société, ces deux compléments de prix ne devront pas être payés. En conséquence, la dette liée au premier complément de prix a été annulée.

4.2.3. Informations relatives aux acquisitions 2016 comme si elles avaient été réalisées au 1^{er} août 2015 (IFRS 3.B64.(q).(2))

En supposant que les acquisitions aient été réalisées au 1^{er} août 2015, le chiffre d'affaires consolidé et le résultat net consolidé du Groupe se seraient élevés à :

(en milliers d'euros)	31/07/2016				
	Consolidé	LSFA	Optimil	Elimination (1)	Total
Chiffre d'affaires	345 663	4 303	1 431	-1 383	350 014
EBIT ajusté (voir Note 5.2)	65 823	-1 801	436		64 458
Résultat net	-9 606	-1 772	325		-11 053

- (1) Net des facturations entre la Société et LSFA, dont principalement la master franchise et les produits de refacturation de prestations de service pour respectivement 234 milliers d'euros et 849 milliers d'euros comptabilisées au niveau du groupe Afflelou (Voir Note 6.7.1).

4.3. Autres acquisitions de filiales

Le Groupe a réalisé, au cours des exercices clos au 31 juillet 2017 et 31 juillet 2016 des acquisitions de points de vente, auprès de franchisés existants, par voie d'acquisition de sociétés exploitantes. Ces opérations ont conduit à l'intégration de filiales au sein des périmètres succursalistes. Ces structures juridiques n'ont pas lieu d'être maintenues en l'état, dès lors que le groupe développe son activité succursaliste à travers la société L'Opticien Afflelou « LOA » en France, et Alain Afflelou Optico « AAO », en Espagne.

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe a acquis trois sociétés en Espagne. L'acquisition de ces sociétés a généré un goodwill total de 70 milliers d'euros, déprécié en totalité au 31 juillet 2016, ainsi qu'un badwill total de 100 milliers d'euros. Le coût d'acquisition des trois sociétés s'élève à 83 milliers d'euros au 31 juillet 2016.

5. Information sectorielle

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels géographiques

Le Management a mis en œuvre en 2016 une refonte de son reporting interne pour organiser son information sectorielle selon la distinction géographique « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement, des magasins détenus en propre, et une activité de master-franchise audio. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du nouveau reporting interne qui sont revues par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, qui au sens d'IFRS 8 constituent le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la dernière section de cette Note et font l'objet d'une réconciliation avec le Résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du groupe par zone géographique, deux activités se classent naturellement dans la zone « Autres pays » :

- Notre société de négoce de montures exclusives domiciliée en suisse (AAB)
- Notre société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui porte des contrats de référencement pour l'ensemble du groupe.

L'activité de négoce et le contrat de référencement impactent l'ensemble du groupe. Le lieu géographique où ils se trouvent juridiquement ne détermine pas forcément d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir, sur l'ensemble des trois zones, les résultats de cette activité de négoce et de ce contrat de référencement et utilise les clés d'allocations suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine d'achat des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives livrées sur l'exercice
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés

Le principal décideur opérationnel ne reçoit pas d'informations concernant les actifs et passifs du Groupe.

Aucun client ne représente plus de 10 % du Chiffre d'affaires du Groupe.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est présente dans la Note 1.2, la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires en Note 3.20 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
France	278 717	255 982
Espagne	81 673	79 954
Autres pays	12 432	9 727
Chiffre d'affaires	372 822	345 663
France	66 302	61 896
Espagne	10 294	10 645
Autres pays	1 055	1 836
EBITDA ajusté	77 651	74 377
France	-7 116	-6 353
Espagne	-2 184	-1 878
Autres pays	380	78
Amortissements et dépréciations	-8 920	-8 153
France	59 164	55 310
Espagne	7 935	8 641
Autres pays	1 436	1 872
EBIT ajusté	68 535	65 823
France	775 405	780 688
Espagne	119 263	116 681
Autres pays	17 609	17 139
Immobilisations corporelles et incorporelles	912 277	914 508

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le Résultat opérationnel courant

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant : les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, et les management fees des actionnaires. Il est calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	67 454	64 814
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 143	1 668
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 034	6 042
Variation des provisions clients et stocks	941	844
Management fees de l'actionnaire	1 081	1 009
EBITDA ajusté	77 651	74 377

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees de l'actionnaire. Il est calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	67 454	64 814
Management fees de l'actionnaire	1 081	1 009
EBIT ajusté	68 535	65 823

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	91 217	79 738
Revenus sur achats réseaux	164 160	148 781
Revenus des magasins détenus en propre	117 445	117 144
Chiffre d'affaires Groupe	372 822	345 663

La décomposition du chiffre d'affaires par produit est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Revenus optiques	365 964	343 867
Revenus audio	6 858	1 796
Chiffre d'affaires Groupe	372 822	345 663

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Salaires	-41 205	-37 893
Charges sociales	-16 733	-15 220
Crédit d'Impôt Recherche	453	1 124
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	1 023	874
Participation des salariés	-1 169	-1 175
Salaires et charges sociales	-57 630	-52 290

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est présenté en diminution des charges de personnel pour un montant de 1 023 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017 et de 874 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2016.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est présenté en diminution des charges pour un montant de 683 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017 dont 453 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 230 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges. Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2016, la diminution de charges est de 1 691 milliers d'euros, dont 1 124 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 567 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2017	31/07/2016
France	722	690
Espagne	657	671
Autres pays	38	37
Effectif inscrit	1 417	1 398

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Frais de location et charges associées	-19 692	-19 353
Sous-traitance, honoraires et services divers	-6 988	-3 461
Charges d'entretien et réparation	-2 815	-3 341
Autres achats	-12 981	-13 307
Autres achats et charges	-42 476	-39 462

6.1.5. Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-2 143	-1 668
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-6 034	-6 042
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	-941	-844
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	-36	-279
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	233	680
Amortissements et provisions	-8 920	-8 153

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Plus (moins) valeurs des éléments d'actifs cédés	-4 718	-7 145
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs	-535	7 187
Dotations/Reprises pour risques et charges non courantes	1 281	2 782
Autres	-8 816	-6 103
Autres éléments opérationnels non courants	-12 788	-3 279

Le poste Plus (moins) valeurs des éléments d'actifs cédés comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés de LOA et AAO constatés sur cette période et les impacts des fermetures de magasins.

Le poste de Dotations et reprises aux provisions pour dépréciation d'actifs comprend principalement les dépréciations des droits au bail et assimilés constatées sur la période (voir Note 6.2.5). Au 31 juillet 2017, ce poste comprend également :

- une dépréciation de la marque OPTIMIL de 2 273 milliers d'euros et l'annulation de la dette de 1 125 milliers d'euros au titre de l'earn out qui ne sera pas versé au regard de la revue des perspectives de performance,

- la reprise de provision de 1 079 milliers d'euros liée au passage en perte de créances relatives à des anciens franchisés (cf ci-après, détail du poste Autres).

Le poste de dotations et reprises pour risques et charges non courantes comprend :

- pour l'exercice clos au 31 juillet 2017, principalement la reprise nette de provisions pour locaux inoccupés pour 296 milliers d'euros et la reprise nette de provisions, non utilisée, consécutives au dénouement favorable d'un litige avec un ancien franchisé pour 948 milliers, compte tenu de son antériorité et de son caractère significatif.
- pour les exercices clos au 31 juillet 2015 et au 31 juillet 2016 :
 - les reprises de provisions sur risque fiscal pour 2 333 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2016,
 - les reprises de provisions sur loyers pour surfaces inoccupées pour 739 milliers d'euros, contre 2 267 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2015,
 - les dotations correspondant aux loyers pour surfaces inoccupées pour 290 milliers d'euros, contre 313 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2015.

Le poste Autres comprend principalement :

- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2017 : des frais liés au projet d'IPO non finalisé pour 5 548 milliers d'euros ; le passage en pertes de créances relatives à des anciens franchisés, suite à leur liquidation compte tenu de leur antériorité et de leur caractère significatif prises individuellement, pour 829 milliers d'euros ; une charge nette de 468 milliers d'euros au titre des compléments de prix des dirigeants d'Optical Finance qui se décompose en une charge de 1 000 milliers d'euros au titre du premier complément de prix, et un ajustement à la baisse de 532 milliers d'euros du complément prix N°2 suite à la revue des perspectives de performance d'Optical Finance au 31 juillet 2018 ; 379 milliers d'euros de loyers pour surface inoccupées.
- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2016 : les loyers pour surfaces inoccupées pour un montant de 829 milliers d'euros, des coûts liés au projet d'IPO pour 1 729 milliers d'euros et les compléments de prix des dirigeants d'Optical Finance pour 2 444 milliers d'euros.
- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2015 : 1 743 milliers d'euros pour surfaces inoccupées.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	339	425
Autres produits financiers	677	1 785
Reprises sur provisions financières	1 603	1 318
Produits financiers	2 619	3 528
Intérêts sur obligations convertibles	-44 889	-38 379
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-28 815	-28 814
Autres charges financières	-920	-670
Coût de l'endettement financier brut	-74 623	-67 863
Dotations et provisions financières	-2 992	-1 304
Charges financières diverses	-2 318	-2 815
Charges financières	-79 933	-71 982
Résultat financier	-77 314	-68 454

Les produits financiers de 2 619 milliers d'euros au 31 juillet 2017 sont principalement liés aux intérêts des crédits vendeurs, aux frais de dossier et intérêts des avances aux franchisés, ainsi qu'aux gains de change. Au 31 juillet 2016, les produits financiers s'élèvent à 3 528 milliers d'euros et sont de même nature.

Les charges financières diverses de 2 318 milliers d'euros au 31 juillet 2017 sont principalement liées aux pertes sur créances irrécouvrables et aux pertes de change. Au 31 juillet 2016, les charges financières diverses s'élèvent à 2 815 milliers d'euros et sont de même nature.

(en milliers d'euros)	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-74 623	-67 863
Charges d'intérêts capitalisées	44 889	38 379
Intérêts courus non échus	2 343	2 360
Intérêts financiers nets versés	-27 392	-27 124

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : LSF2, 3ABOD, ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR, 3ABOF, OPTICAL FINANCE, LOA (ex FP2A) et LSFA. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. La société mère conserve ces économies d'impôt.

En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constituée par Alain Afflelou España, Alain Afflelou Optico, AA Latam, Optical Finance Espagne, Alain Afflelou Audiologo.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2017 (12 mois)	31/07/2016 (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	-22 649	-6 919
Taux d'impôt théorique	-34,43%	-34,43%
Impôt Groupe théorique	7 798	2 382
Effet des différences de taux	2 455	1 970
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-925	-107
Utilisation de déficits fiscaux non activés		
Effet report variable	27 983	
Intérêts excédentaires	-3 475	-5 723
Autres différences permanentes	-11 296	-514
CVAE	-1 086	-1 277
Crédits d'impôt	235	582
Régularisation		
Produits et Charges d'impôts effectivement constatés	21 690	-2 687
dont impôt exigible	-3 853	-5 164
dont impôt différé	25 543	2 477
Taux d'impôt effectif moyen	95,77%	-38,84%

Le poste « Effet report variable » correspond à l'impact du changement futur de taux d'impôt sur les sociétés des entités françaises et espagnoles, pris en compte dans les impôts différés comptabilisés au 31 juillet 2017 (de 34,43% à 28,92% en France et de 28% à 25% en Espagne).

6.1.8.3. Impôts exigibles

(en milliers d'euros)	31/07/2016 (12 mois)	Incidence résultat	Flux de trésorerie BFR	Variation de périmètre et de change	31/07/2017 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	6 554	0	1 023	-1 742	5 835
Dettes d'impôts exigibles	5 264	1	1 135	-1	6 399
Impôts exigibles	-1 291	1	112	1 741	563

6.1.8.4. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Mvts de périmètre	Autres mvts	31/07/2017
Reports déficitaires	76 478	-14 122				62 357
Élimination provisions à caractère intra-groupe	0					0
Frais d'acquisition de titres	3 048	-448				2 601
Provisions pour retraite	611	-70	-23		12	530
Participation des salariés	494	-81				412
Instruments financiers	-29 929	3 512				-26 418
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles (1)	-235 633	37 510		124		-197 999
Provisions réglementées	-5 570	418				-5 152
Dépréciation des immobilisations incorporelles	9 539	-977		-92		8 471
Autres différences temporelles	2 159	-199	41		-252	1 749
Impôts différés nets	-178 803	25 543	18	32	-240	-153 450
Présentation bilancielle :						
Actif d'impôts différés	3 161	-271	18	-42	-240	2 626
Passif d'impôts différés	-181 964	25 814		74		-156 076

(1) La mise à jour juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.
- Lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

A la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2017		31/07/2016	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale	21 128	6 110	21 128	7 274
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	4 581	1 325	5 524	1 841
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	5 301	1 484	4 131	1 377
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	2 348	493	1 415	297
Déficits fiscaux de la société d'autres pays	554	92		
Total	33 912	9 504	32 198	10 790

Les pertes de l'intégration fiscale française comprenant AFFLELOU, LSF2, AAFR, 3ABOD, 3ABOE, OPTICAL FINANCE et LOA peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes avant l'intégration fiscale de l'opticien Afflelou (LOA), ex-FP2A, peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale de F2L peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale d'OPTICAL FINANCE peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les déficits fiscaux des sociétés françaises ne sont imputables au titre d'un exercice qu'à hauteur de 1 million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice au titre duquel les déficits sont imputés excédant ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite de 1 million d'euros.

Au Portugal, les pertes d'AAP générées entre 2010 et 2013 ont un délai d'utilisation de 5 ans. Depuis 2014, les pertes générées ont un délai d'utilisation de 12 ans. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2012, le montant des pertes imputables au titre d'un exercice est limité à 75% du revenu imposable de cet exercice.

Les pertes des sociétés espagnoles ne sont reportables en avant que pour une période de 18 ans. Suite à l'absorption des sociétés Ankasur Opticos, Usera Opticos et Optica UFE par AAO, les déficits non utilisés ont été perdus.

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent : d'une part, aux actions accordées dans le cadre des obligations convertibles émises lors du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des obligations convertibles en actions (OCA), soit potentiellement 201.489.998 actions, des obligations convertibles en actions à droit préférentiel (OC ADP), soit potentiellement 1.820.000 actions ; d'autre part, aux actions accordées dans le cadre du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A, soit potentiellement 6.596.000 actions, et des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B, soit potentiellement 9.520.000 actions.

Les instruments émis par le Groupe n'ont eu aucun effet dilutif sur les exercices 2016 et 2017. Le nombre maximum d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 219.425.998 actions.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Marques

Au 31 juillet 2017, la valeur totale des marques s'élève à 660 982 milliers d'euros. Au 31 juillet 2016, la valeur totale des marques s'élève à 655 600 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Alain Afflelou	650 000	650 000
Optical Discount	5 600	5 600
HappyView	1 400	
Malentille.com	2 000	
Optimil	1 982	
Total	660 982	655 600

Le Groupe a fait l'objet de deux rachats successifs depuis sa sortie de la cote en 2007, avec un dernier rachat en date du 17 juillet 2012 par Lion Seneca Lux 2 (LSL2) via sa filiale holding LSF1 ayant entraîné la valorisation de la marque Alain Afflelou à 650 millions d'euros, dans le cadre de la comptabilisation de la prise de contrôle en application d'IFRS 3.

6.2.2. Goodwill

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Augmentations	Autres mouvements	31/07/2017
Valeur brute	176 419	136	-4 129	172 426
Dépréciations cumulées	-820	-128		-948
Valeur nette	175 599	8	-4 129	171 478

Les -4 129 milliers d'euros d'Autres mouvements correspondent principalement à la réaffectation du prix d'acquisition des titres de la société URSA VISION, de Goodwill à Marque.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2017			31/07/2016		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Droits au bail et assimilés - Franchiseurs	4 866	-105	4 761	4 770	-87	4 684
Droits au bail et assimilés - Groupe LOA	58 351	-27 721	30 630	60 413	-28 574	31 839
Droits au bail et assimilés - Groupe AAO	30 859	-12 415	18 444	33 460	-12 185	21 275
Concessions, brevets	11 774	-7 593	4 181	9 696	-6 214	3 481
Autres immobilisations incorporelles	216	-135	81	496	-191	306
Total	106 066	-47 970	58 096	108 835	-47 250	61 585

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	Ecart de conversion	Mouvements de périmètre	31/07/2017
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	4 770	96				0	4 866
Droits au bail et assimilés - Groupe LOA	60 413	637	-1 992			-708	58 351
Droits au bail et assimilés - Groupe AAO	33 460	868	-3 637			168	30 859
Concessions, brevets	9 696	3 242	-1 608	308		136	11 774
Autres immobilisations incorporelles	496	81	-55	-306			216
Total	108 835	4 924	-7 292	2		-403	106 066

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 4 924 milliers d'euros dont 1 601 milliers d'euros de droits au bail et assimilés et 3 242 milliers d'euros de concessions et brevets investis en France et en Espagne pour respectivement 2 851 milliers d'euros et 472 milliers d'euros.

Les « Droits au bail et assimilés – Franchiseur » comprennent le droit au bail et assimilés du magasin des Champs Elysées Paris 8ème détenu par AAFR ainsi que des droits au bail et assimilés détenus directement par AAE et AAP.

6.2.3.3. Dépréciation et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2017
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	-87	-19				-105
Droits au bail et assimilés - Groupe LOA	-28 574	-1 484	2 063		275	-27 721
Droits au bail et assimilés - Groupe AAO	-12 185	-2 114	1 884			-12 415
Concessions, brevets	-6 214	-2 124	758	0	-13	-7 593
Autres immo. Incorp et en cours	-191		55			-135
Total	-47 250	-5 740	4 759	0	262	-47 970

6.2.4. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/07/2017			31/07/2016		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97		154	-154	
Matériel et outillage industriel	28 425	-17 751	10 674	27 078	-16 705	10 373
Matériel technique en crédit bail	776	-517	259	1 726	-1 122	604
Autres immobilisations corporelles	26 933	-16 259	10 673	26 919	-16 327	10 592
Immobilisations en cours	95		95	155		155
Total	56 345	-34 625	21 720	56 032	-34 308	21 724

6.2.4.1. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Ecart de conversion	Mouvements de périmètre	31/07/2017
Constructions	155		-57				97
Matériel et outillage industriel	27 078	3 454	-2 066	29		-68	28 425
Matériel technique en crédit-bail	1 726		-950				776
Autres immobilisations corporelles	26 919	3 627	-3 581	118		-131	26 953
Immobilisations en cours	155	95		-155			95
Total brut	56 032	7 176	-6 655	-8		-200	56 345

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 7 176 milliers d'euros répartis pour 4 270 milliers d'euros en France, 2 342 milliers d'euros en Espagne et 564 milliers d'euros dans les Autres Pays.

Les acquisitions sont liées à des aménagements de magasins succursalistes et à des acquisitions de magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent essentiellement les actifs des magasins cédés par les pôles succursalistes sur la période.

6.2.4.2. Amortissements et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2017
Constructions	-155		57			-97
Matériel et outillage industriel	-16 705	-2 565	1 469		50	-17 751
Matériel technique en crédit-bail	-1 121	-332	936			-517
Autres immobilisations corporelles	-16 328	3 231	3 192	0	105	-16 259
Immobilisations en cours						
Total	-34 309	-6 127	5 655	0	155	-34 625

6.2.5. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

A – Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les droits au bail et assimilés des magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill. Les magasins détenus en propre constituent un premier niveau d'UGT actif et les secteurs opérationnels un niveau d'UGT goodwill.

Un test de dépréciation des droits au bail et assimilés est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. correspondant aux conditions potentielles de marché.

En 2016, le goodwill d'origine a été affecté, suite au changement du reporting interne du Groupe, aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque Alain Afflelou ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques OPTICAL DISCOUNT, Happview et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ». La marque OPTIMIL a été allouée au segment opérationnel « Espagne ».

B – Modalités de mise en œuvre des tests – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme, approuvés par le Conseil d'Administration. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan à cinq ans établi par le Groupe, les principales hypothèses utilisées au 31 juillet 2017 et au 31 juillet 2016 sont un taux de croissance perpétuel de 1,5 % et un taux d'actualisation de 7,5 % (sauf pour l'UGT Espagne, un taux d'actualisation de 8 % a été utilisé au 31 juillet 2017).

C – Résultats des tests de dépréciation

Tests de dépréciation des droits au bail et assimilés réalisés en 2017

Les droits au bail et assimilés détenus par les sociétés LOA et AAO ont été testés au 31 juillet 2016 et 2017. Des pertes de valeurs ont été constatées sur ces actifs pour respectivement 3 598 milliers d'euro au 31 juillet 2017 et 3 475 milliers d'euro au 31 juillet 2016, ainsi que des reprises pour 3 497 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 10 662 milliers d'euros au 31 juillet 2016.

Tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2017

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2017 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. A l'exception d'une dépréciation de 2 273 milliers d'euros de la marque OPTIMIL, aucune dépréciation du goodwill et des marques n'a été nécessaire.

Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2017, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 48 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 8 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2017.

Par ailleurs, les tableaux ci-après présentent l'incidence potentielle sur la charge de l'exercice 2017 d'une variation à la hausse ou à la baisse du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2017 :

Pour l'UGT France :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

Pour l'UGT Espagne :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-
	9,0%	-	-	-	-	-

Pour l'UGT Autres Pays :

(en milliers d'euros)	Croissance terminale
-----------------------	----------------------

		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

Tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2016

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2016 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Aucune dépréciation du goodwill et des marques allouées n'est ainsi nécessaire.

Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2016, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 34,4 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 8,1 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2,9 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2016.

Par ailleurs, les tableaux ci-après présentent l'incidence potentielle sur la charge de l'exercice 2016 d'une variation à la hausse ou à la baisse du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2016 :

Pour l'UGT France :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-24 498	-	-	-	-
	8,5%	-64 136	-33 709	-	-	-

Pour l'UGT Espagne :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

Pour l'UGT Autres Pays :

(en milliers d'euros)		Croissance terminale				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
CMPC	6,5%	-	-	-	-	-
	7,0%	-	-	-	-	-
	7,5%	-	-	-	-	-
	8,0%	-	-	-	-	-
	8,5%	-	-	-	-	-

6.2.6. Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Ecart de conversion	Mouvements de périmètre	31/07/2017
Actifs disponibles à la vente	1 913	0	0	-195		0	1 718
Prêts	12 112	2 999	-4 535	1 833		-117	12 290
Autres immobilisations financières	6 609	1 295	-691	-47		-8	7 160
Total Brut	20 634	4 293	-5 226	1 591		-125	21 168
Dépréciations	-2 107	-2 679	1 539	0		0	-3 247
Total Net	18 527	1 615	-3 687	1 591		-125	17 921

Les actifs disponibles à la vente de 1 718 milliers d'euros au 31 juillet 2017 correspondent aux titres de la société Optivisao. Les Autres mouvements de -195 milliers d'euros correspondent à la variation de la juste valeur.

Les Autres mouvements des Prêts (1 833 milliers d'euros) correspondent au reclassement de Compte courant associé (Actif courant) à Prêts, du Master Loan Agreement entre le Groupe et son actionnaire (présenté en Actif courant pour l'exercice clos au 31 juillet 2016).

Les variations en acquisitions et cessions comprennent des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne. Les autres immobilisations financières sont essentiellement des dépôts de garantie.

Les titres de participation de la société Optivisao sont comptabilisés en « Actifs financiers disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur. La juste valeur utilisée par le Groupe pour la valorisation des titres de participation de la société Optivisao est basée sur le prix des dernières transactions connues (voir Note 2.2). Les titres de participation de la société Optivisao n'ont pas été consolidés par la méthode de la mise en équivalence, le Groupe n'étant pas en position d'avoir une influence notable sur cette société, selon IAS 28.6. Le Groupe ne dispose pas de représentation dans les organes d'administration de la société et ne dispose d'aucun autre moyen pour influencer la stratégie et la gestion des activités de cette entité.

6.2.7. Stocks

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Activité succursale	18 094	16 139
Activité négoce	8 671	6 788
Autres	1 636	2 019
Total des stocks de marchandises	28 401	24 947
Provisions	-2 210	-1 502
Total Net	26 192	23 444

6.2.8. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Redevances de franchise et de communication	53 315	52 740
Commissions de référencement, ducroire et distribution	10 039	7 732
Ventes de produits exclusifs	17 700	12 476
Activité succursaliste	8 676	8 181
Autres créances	1 896	4 243
Total Brut	91 626	85 373
Provisions	-8 503	-8 475
Total Net	83 123	76 897

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Total Brut	91 626	85 373
Non échues	51 763	51 530
- 30 jours	5 751	6 065
de 30 jours à 60 jours	3 430	8 043
de 60 jours à 90 jours	2 662	961
+ de 90 jours	28 020	18 774

6.2.9. Autres actifs et passifs courants

6.2.9.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Personnel	372	249
Etat : créances d'impôt exigible	5 835	6 554
Etat : autres créances fiscales	14 592	12 997
Débiteurs divers	71 082	69 539
Compte courant d'associés	0	1 833
Créances sur cession des immobilisations	604	1 295
Charges constatées d'avance	3 782	3 816
Total	96 267	96 286

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	57 730	51 869
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	5 914	10 430
Avances de trésorerie	79	87
Autres créances	7 359	7 152
Total	71 082	69 539

6.2.9.2. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	43 295	40 478
Dettes sociales	8 806	8 441
Dettes fiscales	11 360	11 756
Créditeurs diverses	73 330	75 377
Produits constatés d'avance	12 642	11 957
Total des autres passifs courants	106 138	107 531

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Total Brut	43 295	40 478
Non échues	38 158	34 587
- 30 jours	1 561	2 073
de 30 jours à 60 jours	517	1 213
de 60 jours à 90 jours	409	330
+ de 90 jours	2 650	2 275

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Activité centrale de paiement	55 191	50 445
Activité centrale d'achats de verres	14 327	21 293
Autres dettes	3 812	3 639
Total	73 330	75 377

6.2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Disponibilités	35 326	39 381
Valeurs mobilières de placement		0
Total	35 326	39 381

Les disponibilités du Groupe se composent exclusivement des comptes courants bancaires.

6.2.11. Capitaux propres

Au 31 juillet 2017, le capital social s'élève à 78.332.461,07 euros, composé de 146 690 002 actions entièrement libérées de valeur nominale de 0,534 euro, dont 140 000 001 actions ordinaires et des actions avec droit préférentiel sans droits de vote, dont 1 action avec droit préférentiel de catégorie B, 5 460 000 actions avec droit préférentiel de catégorie D et 1 230 000 actions avec droit préférentiel de catégorie R.

Les actions ordinaires du Groupe ont un droit de vote et donnent droits à distribution et au boni de liquidation, après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits. Les actions préférentielles n'ont pas de droit de

vote. Les actions avec droit préférentiel de catégorie D bénéficient d'un droit prioritaire sur toutes les distributions de dividendes jusqu'à complet paiement du Dividende Prioritaire annuel cumulatif égal à 14% de la valeur nominale de ces actions. Dans le cas où la rentabilité de l'investissement est supérieure à 8 %, les actions avec droits préférentiel de catégorie R bénéficient de droits préférentiels dits 'spécifiques' et de 'sortie'. Les droits préférentiels dits 'spécifiques' ouvrent droit à un montant de 1 230 milliers d'euros, majoré d'un taux d'intérêt annuel de 14 % capitalisé annuellement. Ce droit est exclusif de tous les autres droits de distribution, de sommes distribuables, réserves, primes ou du boni de liquidation. Si la rentabilité de l'investissement est supérieure ou égale à 8 %, les droits préférentiels dits de 'sortie' ouvrent droit à la perception d'un montant prioritaire sur les autres actions en fonction de la rentabilité de l'investissement. Dans le cas où la rentabilité de l'investissement est inférieure à 8 %, l'action avec droit préférentiel de catégorie B bénéficie de droits à rémunération de 2 060 milliers d'euros au taux de 14% capitalisé.

En complément, à l'occasion du refinancement de la Société au 17 juillet 2012, le remboursement de la dette mezzanine a donné lieu à l'émission par LSF2 de 6 596 000 bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A pour un prix d'exercice de 1 euro, donnant droit de souscrire à des actions de la Société, et de 9 520 000 bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B pour un prix d'exercice de 1 euro, donnant droit de souscrire à des actions de la Société, sous réserve de la conversion des obligations convertibles en actions émises par la société.

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2016 en 2017.

6.2.12. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France.

Indemnités de fin de carrière en France

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- table de mortalité : TF00-02,
- droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- âge de départ à la retraite : 65 ans pour la catégorie Cadre(s) ; 62 ans pour la catégorie Agents de Maîtrise ; 62 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : Départ volontaire

Hypothèses	31/07/2017	31/07/2016
Taux de charges patronales (franchiseur)	52,0%	52,0%
Taux de charges patronales (succursale)	48,0%	48,0%
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	1,5%	2,0%
Taux d'évolution des salaires (succursale)	1,0%	2,0%
Taux de turnover (franchiseur)	5,2%	5,0%
Taux de turnover (succursale)	13,5%	23,0%
Taux d'actualisation	1,4%	1,1%

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec l'IAS 19 révisée pour un montant de 56 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2017, et de -22 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2016.

La charge totale de +43 milliers d'euros en 2017 (-317 milliers d'euros en 2016) est comptabilisée au titre des régimes à prestations définies.

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse

En Suisse, le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances. Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.13. Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	Mouvements de périmètres	Autres mouvements	31/07/2017
Provisions pour litiges	669	135	-115	-54			632
Provisions pour impôts							
Autres provisions	3 295	869	-650	-1 538		142	2 118
Total provisions non-courantes	3 964	1 004	-766	-1 593		142	2 750
Provisions pour autres charges	460	32	-45	-96		-12	339
Provisions pour risques	390	129	-183	-25	0	-162	150
Provisions pour risques retour marchandises							
Total provisions courantes	850	161	-227	-121	0	-173	489
Total provisions	4 814	1 165	-993	-1 713	0	-32	3 239

Provisions non courantes :

Les provisions pour litiges comprennent essentiellement des affaires prud'homales.

Le poste Autres provisions comprend principalement :

Au 31 juillet 2017 :

- des provisions pour CIR de 1 016 milliers d'euros ;
- une provision concernant des franchisés de 599 milliers d'euros ;
- une provision relative à des litiges avec des fournisseurs pour 323 milliers d'euros.

Au 31 juillet 2016 :

- des provisions visant à faire face à des litiges opposant le Groupe à d'anciens franchisés à hauteur de 667 milliers d'euros au 31 juillet 2016 ;
- une provision concernant les anciens sièges administratifs (Aubervilliers, Kleber, Haussmann) et le magasin de Rennes St Grégoire sur la surface des locaux inoccupés jusqu'au terme des baux; le montant provisionné s'élève à 587 milliers d'euros au 31 juillet 2016 dont 274 milliers d'euros pour la part non courante et 313 milliers d'euros pour la part courante (moins d'un an).

Provisions courantes :

Le poste Provision pour autres charges comprend la part à moins d'un an de la provision pour les locaux inoccupés pour 274 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 313 milliers d'euros au 31 juillet 2016.

Le poste Provisions pour risques comprend diverses provisions envers les fournisseurs.

6.2.14. Passifs financiers

6.2.14.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2017		31/07/2016	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Oblig. conv. en actions		302 590		258 103
Oblig. conv. en actions de préférence D		2 733		2 331
I/ Emprunts obligataires convertibles		305 323		260 434
Senior secured notes	4 424	363 490	4 424	361 518
Senior notes	909	74 689	909	74 285
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	5 333	438 179	5 333	435 803
Locations financières	259		362	243
Prêts à moyen terme	0	1	27	
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	82		17 751	
Dépôts de garantie	0	1 532		1 986
III/ Dettes financières diverses	340	1 533	18 140	2 229
Total (I+II+III)	5 674	745 035	23 473	698 466

La part à court terme des Senior Secured Notes et des Senior Notes correspond aux intérêts courus au 31 juillet 2017 et au 31 juillet 2016.

Les mobilisations de créances commerciales correspondent à des tirages sur les lignes d'escompte de créances, principalement envers les franchisés.

6.2.14.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Dettes financières à l'ouverture	721 939	665 998
Souscription d'emprunts	198	216
Variation de la mobilisation des créances commerciales	-17 318	17 318
Remboursement d'emprunts	-1 223	-1 747
Charge d'intérêts de la période	47 265	40 754
Variation des concours bancaires courants	-351	-1 335
Nouveaux emprunts / locations financières		776
Mouvements de périmètre	199	-44
Autres mouvements		
Dettes financières à la clôture	750 709	721 937

6.2.14.3. Détail des principales sources de financement

6.2.14.3.1. Dette obligataire High Yield

Les caractéristiques principales de ces deux emprunts sont les suivantes :

- Un emprunt, porté par 3ABOD, dénommé Senior Secured Notes d'un montant de 365.000.000 euros émis en date du 6 mai 2014, avec un remboursement in fine au 15 avril 2019. Le taux d'intérêt applicable est un taux fixe de 5.625%. Au titre des sûretés, les titres des sociétés Alain Afflelou, LSF2, 3ABOD, AAFR et LOA ont été nantis, ainsi que les principaux comptes bancaires. L'encours au 31 juillet 2017 est de 365.000.000 euros.
- Un emprunt, porté par LSF2, dénommé Senior Notes d'un montant de 75.000.000 euros émis en date du 6 mai 2014, avec un remboursement in fine au 15 avril 2019. Le taux d'intérêt applicable est un taux fixe de 7.875%. Au titre des sûretés, les titres des sociétés Alain Afflelou, LSF2 et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les principaux comptes bancaires. L'encours au 31 juillet 2017 est de 75.000.000 euros.

Ces emprunts sont remboursables de façon anticipée sans pénalité, à compter du 15 octobre 2017.

Ces deux emprunts obligataires « high yield » sont assortis de contraintes financières limitées :

- Le Groupe n'est pas soumis au respect de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda).
- Les restrictions portent essentiellement sur la réalisation d'opérations liées à des financements supplémentaires (contracter d'autres dettes, effectuer des investissements,...).
- S'agissant des sûretés dont ces dettes sont assorties, celles-ci bénéficieront essentiellement du nantissement des titres des principales sociétés du Groupe, à leur profit, ainsi que du nantissement des principaux comptes bancaires du Groupe.

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe communique de façon trimestrielle des comptes consolidés résumés, et de façon annuelle des comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois.

Le groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2017.

6.2.14.3.2. Emprunts auprès des établissements de crédit

L'émission des emprunts obligataires High Yield de 75 millions d'euros et 365 millions d'euros a été assortie de la mise en place d'une ligne de crédit RCF de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, émise au 6 mai 2014, avec une échéance finale au 5 novembre 2018. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculé selon un ratio de levier. Une commission de non utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres des sociétés AFFLELOU, LSF2 et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO), et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Cette ligne de crédit n'a fait l'objet d'aucun tirage depuis sa mise en place.

Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 45 millions d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2017. Le groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2017.

6.2.14.3.3. Obligations convertibles émises par AFFLELOU

(en milliers d'euros)	31/07/2016	Augmentations	31/07/2017
Emission obligations convertibles	137 036		137 036
Capitalisation des intérêts	123 398	44 889	168 287
Total	260 434	44 889	305 323

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 201 489 998 obligations convertibles en actions (OCA), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14%. Au 31 juillet 2016, les OCA sont valorisées à 393 270 988 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OCA sont capitalisés (la première capitalisation intervenant le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance

des obligations convertibles est fixée au 17 juillet 2027. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 1 820 000 obligations convertibles en actions à droit préférentiel de catégorie R (OC ADP), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14 %. Au 31 juillet 2016, les OC ADP sont valorisées à 3 552 301 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OC ADP sont capitalisés (la première capitalisation étant intervenue le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles est fixée au 17 juillet 2027. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

Part en capitaux propres des obligations convertibles

Les obligations convertibles en actions ont été comptabilisées en dette et en capitaux propres. A la date d'émission, et conformément à IAS 32, la composante dette a été déterminée en actualisant la valeur des flux contractuels de la dette convertible à un taux de marché estimé à 17% (voir Note 3.16.2). L'écart entre la valeur de l'instrument composé et la composante dette a été inscrit en capitaux propres, dans les "Autres réserves" pour un montant initial de 66 274 milliers d'euros.

6.2.14.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2017
Valeur comptable des OC		305 323					305 323	305 323
I/ Emprunts obligataires convertibles		305 323					305 323	305 323
Senior secured notes	4 424	363 490	363 490					367 914
Senior notes	909	74 689	74 689					75 599
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	5 333	438 179	438 179					443 513
Locations financières	259							259
Prêts à moyen terme	0	1	1					1
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	82							82
Dépôts de garantie	0	1 532	58	1 474				1 532
Autres		0						0
III/ Dettes financières diverses	340	1 533	59	1 474				1 874
Total (I+II+III)	5 674	745 035	438 238	1 474			305 323	750 709

6.2.15. Instruments de couverture

Au 31 juillet 2017, le Groupe n'a en cours aucune couverture de taux d'intérêt.

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2017, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt au 31 juillet 2017 est non significative, l'ensemble des financements du Groupe étant à taux fixe.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la partie euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe :

- a mis en place avec certains de ses fournisseurs des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, plus particulièrement avec son fournisseur principal Okia, avec lequel un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat, et ;
- des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque actions

L'exposition au risque actions du Groupe est limitée à l'investissement dans la société Optivisao.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de Ducreire.

6.3.5. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'un contrat de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 millions d'euros non utilisé permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2017 Valeur comptable	Valeur de marché	Ventilation par classification comptable		
			JV par capitaux propres	Prêt et créances	Coût amorti
Actif non courant					
Actifs disponibles à la vente	1 718	1 718	1 718		
Actifs financiers non courants	16 203	16 203		16 203	
Actifs courants					
Créances clients	83 123	83 123			83 123
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 326	35 326		35 326	
Passif non courant et courant					
Emprunts obligataires convertibles	305 323	305 323			305 323
Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	443 513	442 395			442 395
Dettes financières diverses	1 874	1 874			1 874
Dettes fournisseurs	43 295	43 295			43 295

Au 31 juillet 2017, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;
- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, la méthode de valorisation a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à Dublin) et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers).

Les tableaux ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25
- dans la troisième : la catégorie IAS 39 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8.

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et variations

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2017 à 35 245 milliers d'euros (contre 38 948 milliers d'euros au 31 juillet 2016) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/07/2017	31/07/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 326	39 381
Découverts bancaires	-82	-433
Total	35 245	38 948

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2016	31/07/2017	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A - Engagements donnés					
Engagements de loyers – locaux administratifs	7 471	6 130	2 081	3 415	633
Engagements de loyers – magasins	28 845	30 995	14 014	16 253	729
Engagements de loyers – locations simples	850	1 140	750	390	
Garanties diverses en faveur de tiers	5 942	6 201	3 446	2 711	44
Cautions et garanties bancaires – Espagne	9 966	12 986	2 065	10 280	641
Cautions et garanties bancaires – France	9 018	5 763	4 491	1 272	
Total Engagements donnés	62 093	63 215	26 830	34 287	2 046
B - Engagements reçus					
Engagements de loyers – locaux administratifs	1 902	1 000	150	600	250
Garanties liées aux fonds vendus par le Groupe	14 390	13 677	3 582	6 953	3 142
Engagements liés à la centrale de paiement	6 455	6 108	1 173	4 567	367
Total Engagements reçus	22 747	20 785	4 905	12 120	3 759

Les engagements de loyers correspondent aux immeubles occupés par le Groupe, que ce soit en tant que locaux administratifs ou en tant que locaux commerciaux (magasins d'optique), les engagements marginaux de loyers sur contrats de location simple correspondant essentiellement à des contrats de location de matériel informatique sans engagements d'achats.

Les cautions diverses envers les tiers correspondent pour l'essentiel aux engagements de loyers que le Groupe a conservés auprès de certains bailleurs sur des magasins cédés, ayant pour contrepartie des engagements reçus, de même nature en faveur du Groupe, de la part des franchisés repreneurs.

Enfin, les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, dans la limite maximale d'une quotité généralement fixée autour de 30%.

Les engagements reçus liés à la centrale de paiement correspondent principalement à des nantissements et cautions consentis par les franchisés, sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement.

➤ Evaluation des engagements

Les engagements de loyers immobiliers sont évalués, sur la base de la durée des baux (sans possibilité de sortie) restant à courir à la date de clôture, tout comme les autres contrats de location simple, correspondant principalement au matériel informatique. Il est par ailleurs précisé que les contrats de location financement et crédit-bail, portant essentiellement sur les actifs de points de vente (mobilier, matériel optique, ...) figurant dans la dette du Groupe ne sont pas reportés dans le tableau ci-dessus, pour autant qu'ils n'intègrent pas d'engagements spécifiques.

➤ Engagements reçus au titre de la relation avec les franchisés

Dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre des cautions personnelles en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires HT annuel en France et en Espagne ; seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

6.6.2 Dépendance du Groupe l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3 Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Le 27 mai 2015, l'Autorité de la Concurrence en France a notifié à Alain Afflelou Franchiseur ses griefs aux termes desquels il est reproché à Alain Afflelou Franchiseur de « s'être entendue, depuis au moins 2003 jusqu'à 2009, avec des fournisseurs de montures optiques et solaires pour fixer le prix de vente aux consommateurs et faire obstacle à la libre fixation des prix par le jeu de la concurrence en violation des dispositions de l'article L.420-1 du code de commerce et de l'article 101, paragraphe 1 du TFUE ».

Alain Afflelou Franchiseur a apporté ses réponses aux griefs formulées par l'Autorité de la Concurrence le 27 juillet 2015 en en contestant fermement l'ensemble. En juillet 2016, la société Alain Afflelou Franchiseur a reçu de l'Autorité de la Concurrence un rapport en réponse rejetant les arguments présentés par Alain Afflelou Franchiseur, mais en réduisant cependant la période des pratiques litigieuses présumées initialement envisagée, précisant que les pratiques litigieuses s'étaient étalées pour ce qui concerne la société Alain Afflelou Franchiseur entre le 25 février 2005 et le 31 décembre 2009 et retenant un plafond maximal de condamnation d'environ 12,5 millions d'euros.

L'Autorité de la Concurrence a rendu une décision le 24 février 2017 sur les griefs d'entente verticale. L'Autorité a décidé de renvoyer ce dossier à l'instruction. Il est difficile de présager du résultat de cette nouvelle instruction étant précisé qu'à ce stade de la procédure il a été considéré que l'entente n'était pas identifiée. Ce renvoi devrait se concrétiser par une notification complémentaire pouvant prendre plusieurs mois. Il n'est pas possible d'apprécier le montant auquel la société Alain Afflelou Franchiseur pourrait être éventuellement condamnée si la nouvelle instruction de l'Autorité de la Concurrence devait prospérer.

La société Alain Afflelou Franchiseur, qui reste convaincue de son bon droit, entend continuer à contester vigoureusement l'ensemble des accusations de l'Autorité de la concurrence. En conséquence, aucune provision relative à ce contentieux n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du Groupe. Le Groupe estime qu'il n'existe aucun autre litige connu de lui comportant des risques probables significatifs, susceptibles d'affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice. Aucun litige, pris individuellement, n'est significatif à l'échelle de la Société ou du Groupe Afflelou. Le Groupe n'a connaissance d'aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat du Groupe Afflelou.

6.7. Parties liées

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- La société Lion Seneca Lux 2, premier actionnaire de la Société et les entités qui la contrôlent :
 - La société Lion Capital assure des prestations de management au profit de Lion Seneca France 2. A ce titre, le Groupe a enregistré une charge de 1 081 milliers d'euros en 2017 et 1 009 milliers d'euros en 2016.
 - La société Lion Seneca Lux 2 a souscrit 172 443 497 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société et 711 895 obligations convertibles en actions de préférence D de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 337 781 milliers d'euros en 2017 et 295

275 milliers d'euros au 31 juillet 2016, dont 41 986 milliers d'euros et 36 791 milliers d'euros d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2017, et 2016 respectivement.

- La société Afflelou (anciennement « Lion Seneca France 1 ») a également accordé une convention de prêt de 2 000 milliers d'euros à Lion Seneca Lux 2, dont le solde s'élève à 2 318 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et à 1 620 milliers d'euros au 31 juillet 2016. Les produits d'intérêts au 31 juillet 2017 s'élèvent à 288 milliers d'euros. Les produits d'intérêts de l'exercice précédent ont été capitalisés pour 213 milliers d'euros au 31 juillet 2016.

➤ Monsieur Alain Afflelou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :

- La société Holding AA-OC a souscrit 29 046 501 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 57 473 milliers d'euros et à 50 329 milliers d'euros au 31 juillet 2017, et 2016, respectivement, dont 7 144 milliers d'euros et 6 271 milliers d'euros, d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2017 et 2016, respectivement.
- Les sociétés HOLDING AA OC et AA CONSEIL LIMITED dont le gérant est Monsieur Alain Afflelou, assurent des prestations au profit d'AAI. La société Holding AA OC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou, dont la charge s'est élevée à 100 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 433 milliers d'euros au 31 juillet 2016. La dette du Groupe envers Holding AA OC s'élève à 29 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 68 milliers d'euros au 31 juillet 2016. La société AA CONSEIL LIMITED assure des prestations de conseil en stratégie commerciale, dont la charge s'est élevée à 138 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 125 milliers d'euros au 31 juillet 2016. La dette du Groupe envers AA CONSEIL LIMITED s'élève à 138 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et aucune dette n'était comptabilisée au 31 juillet 2016.
- La société AA OC Mag, qui assure la gestion de sept droits au bail et assimilés de l'enseigne ALAIN AFFLELOU et deux droits au bail et assimilés sous enseigne OD au 31 juillet 2017. AAOC a mandaté LOA pour gérer ces magasins pour son compte. Le Groupe a facturé 2 899 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 3 309 milliers d'euros au 31 juillet 2016, et a été facturé pour 32 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 138 milliers d'euros au 31 juillet 2016. La créance nette du Groupe s'élève à 1 035 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et à 443 milliers d'euros au 31 juillet 2016.
- La société AA OC MAG et L'OPTICIEN AFFLELOU ont conclu des options de vente et d'achat en date du 31 janvier 2017, portant sur respectivement la vente à L'OPTICIEN AFFLELOU ou l'acquisition par L'OPTICIEN AFFLELOU de 9 fonds de commerce franchisés du Groupe. L'option de vente est exercable du 1er février au 30 mars de chacune des années 2018, 2019 et 2020 (à hauteur de 3 fonds de commerce par année) et l'option d'achat est exercable du 1er janvier au 1er février de chacune des années 2018, 2019 et 2020 (à hauteur de 3 fonds de commerce par année), et ce, pour un prix déterminable, à déterminer au jour de la levée d'option sans qu'il puisse être inférieur, pour l'ensemble des 9 fonds de commerce à 6 200 milliers d'euros ni supérieur à 6 800 milliers d'euros.
- La Fondation ALAIN AFFLELOU, fondation d'entreprise créée par AAE. La fondation a perçu 26 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 57 milliers d'euros au 31 juillet 2016.
- Le Fonds de dotation ALAIN AFFLELOU, fonds de dotation créé par AAFR dont le président est Monsieur Alain Afflelou. La fondation n'a rien perçu au 31 juillet 2017 et au 31 juillet 2016.

➤ Les membres du Conseil d'Administration :

- La société CAP DEPO, basée à Rouen, dont l'associé unique a pour dirigeant Monsieur Emmanuel POUX, frère de Frédéric POUX, est un prestataire qui assure les prestations supply chain et logistiques du Groupe. La société CAP DEPO a facturé 402 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 389 milliers d'euros au 31 juillet 2016. La dette du groupe s'élève à 199 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 137 milliers d'euros au 31 juillet 2016.
- L'association ALAIN AFFLELOU, présidée par Monsieur Frédéric POUX, a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations).
- Monsieur Frédéric Poux, gérant de la société LJV Capital, laquelle est présidente des sociétés AFFLELOU et LSF2 a facturé 450 milliers d'euros au 31 juillet 2017 et 484 milliers d'euros au 31 juillet 2016.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des mandataires sociaux du Conseil d'Administration tant au titre d'un contrat de travail qu'au titre de fonctions de dirigeant versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à 840 milliers d'euros en 2017 et 866 milliers d'euros en 2016.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Il n'existe pas, à ce jour, d'avantage postérieur à l'emploi concernant les dirigeants, à l'exception des autres que les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.12. ainsi que les indemnités de départ en cas de non renouvellement ou révocation des dirigeants une indemnité forfaitaire de 18 mois de rémunération sera versée et en cas d'activation de la clause de non-concurrence la société devra également verser, pendant toute la durée de la clause (soit 12 mois), une indemnité mensuelle brute d'un montant global forfaitaire égal à 50% de la moyenne mensuelle de la rémunération.

6.8. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	31/07/2017				31/07/2016			
	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total
Audit statutaire	218	310	31	559	184	299	22	506
Autres missions complémentaires liées à l'audit statutaire					7			7
Total audit	218	310	31	559	191	299	22	512
Autres	612	710	1	1 323	4	109	12	125
Total autres prestations	612	710	1	1 323	4	109	12	125
Total	830	1 020	32	1 882	195	408	34	637

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2017, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31-jul-17			31-jul-16		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Afflelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
Lion Seneca France 2 (LSF2)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou International (AAI) ⁽¹⁾	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou España (AAE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance España (OFE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Audiologo (AAU)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Digital Ltd (AAD) ⁽²⁾	Londres	Angleterre				IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia Limited (AAA)	Hong Kong	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFREL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Lion Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Ursa Vision (OPT) ⁽³⁾	Madrid	Espagne		Fusion		IG	100%	100%
DIGITAL EYEWEAR ⁽⁴⁾	Paris	France	IG	100%	100%			
AA LATAM ⁽⁵⁾	Madrid	Espagne	IG	100%	100%			
Groupe AAO :								
F2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ALDEBARÁN ⁽⁶⁾	Madrid	Espagne	IG	100%	100%			
FAQE 2015 ⁽⁷⁾	Madrid	Espagne		Fusion				
Groupe LOA :								
L'Opticien Afflelou (LOA), ex-FP2A	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CNF Optic ⁽⁸⁾	Paris	France				IG	100%	100%

(1) AA Brands étant une succursale de la société Alain Afflelou International, cette entité n'est pas mentionnée dans le périmètre de consolidation.

(2) Liquidée le 1er Avril 2017.

(3) Fusionnée rétroactivement au 1er Août 2016 dans la société Optical Finance España (OFE).

(4) Créée le 30 Septembre 2016.

(5) Créée en Décembre 2016.

(6) Acquis le 1er Juillet 2017.

(7) Acquis le 1er Janvier 2017 et fusionnée dans la société Alain Afflelou Optico (AAO) le 30 Avril 2017.

(8) Cédée en Décembre 2016.

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants ainsi qu'un Fonds de dotation en France destiné à la collecte de fonds en vue de participer à des actions menées directement ou par le biais d'associations. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces trois participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

8. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement notable intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice au 31 Juillet 2017, n'a été constaté par le Groupe.